

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2022

<p>Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits</p>	<p>recycler c'est protéger</p>	
<p>Re_fashion</p>	<p>écomobilier</p>	
<p>ÉCO-ORGANISME À BUT NON LUCRATIF</p>		<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité</p> <p>ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE</p>

TABLE DES MATIERES

LEXIQUE	4
NOTICE DE LECTURE	5
INTRODUCTION	7
1 Présentation générale du service.....	7
2 Taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)	8
3 Evénements marquants de 2018 à 2022.....	9
4 Synthèse des marchés en cours	10
PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS	11
ORDURES MENAGERES	11
1 Moyens techniques et humains	11
2 Production d’ordures ménagères.....	12
3 Coûts des ordures ménagères.....	12
EMBALLAGES RECYCLABLES	16
1 Moyens techniques et humains	16
2 Production d’emballages recyclables.....	16
3 Coût des emballages recyclables.....	17
POINTS D’APPORT VOLONTAIRE : VERRE	22
1 Moyens techniques et humains	22
2 Production de verre.....	22
3 Coûts du verre	23
POINTS D’APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS	25
1 Moyens techniques et humains	25
2 Production de papiers	25
3 Coûts des papiers	26
POINT D’APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)	30
1 Moyens techniques et humains	30
2 Production de textiles	31
3 Coût du service	31
DECHETS VERTS	32
1 Moyens techniques	32
2 Production de déchets verts	33
3 Déchets verts en déchetterie	33
4 Déchets verts en bennes libre-service	34

5	Plateforme de compostage à Maizières.....	36
6	Distribution de compost.....	37
	DECHETTERIE.....	38
1	Moyens techniques et humains	38
2	Prestations.....	38
3	Eco-organismes	38
4	Déchets diffus.....	39
5	Production tous flux	40
6	Coûts du service	42
	COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS.....	45
1	Collecte en porte-à-porte.....	45
2	Accès en déchetterie	45
	DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / PROJETS	46
1	Le plan local de prévention déchets : Bilan année 3.....	46
2	Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est.....	48
3	Pôle Prévention et Tri.....	48
	ANNEXES.....	49
	SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISE DU SERVICE COVALOM	49
	ORGANIGRAMME DU SERVICE COVALOM.....	50
	EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES.....	51
	EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE	52
	EVOLUTION DES COUTS DE FINANCEMENT DU SERVICE.....	53
	COMPARATIF EN PROPORTION DES COUTS ET TONNAGES PAR TYPE DE DECHET	54
	SYNTHESE 2022	55

LEXIQUE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CCMM : Communauté de Communes Moselle et Madon

CCPCST : Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulais

Coût aidé : Ensemble des charges desquelles sont déduites les recettes industrielles (ventes d'énergies et de matériaux), les soutiens des éco-organismes et les aides

DEA : Déchets d'Eléments d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchets liquides ou pâteux de bricolage, jardinage, entretien des bâtiments, ...)

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (petits et gros électroménagers, écrans, appareils électriques divers)

ECT : Extension des Consignes de Tri à tous les emballages en plastiques et aux petits aluminiums

GEM : Gros Electroménager (réfrigérateur, congélateur, cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, ...)

GEM F : Gros Electroménager Froid (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, ...)

GEM HF : Gros Electroménager Hors Froid (cuisinière, machine à laver, lave-vaisselle, ...)

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles, partie non recyclable des ordures ménagères (bac/sac noir)

PAM : Petits Appareils en Mélange (sèche-cheveux, micro-ondes, aspirateur, robot ménager de cuisine, friteuse, ...)

PàP : Porte-à-Porte, collecte des déchets devant chaque habitation

PAV : Point d'Apport Volontaire, site spécifique dédié à la collecte de certaines catégories de déchets (verre, papiers, textiles) en conteneurs

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

RSOM : Fraction des recyclables secs présents dans les ordures ménagères

SPL : Société Publique Locale

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité.

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative, taxe indexée sur le foncier bâti de chaque habitation et étant décomposée en une part fixe et une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur. Permet le financement du service de collecte et traitement des déchets de la collectivité.

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

VL : véhicule léger, voiture de particulier

NOTICE DE LECTURE

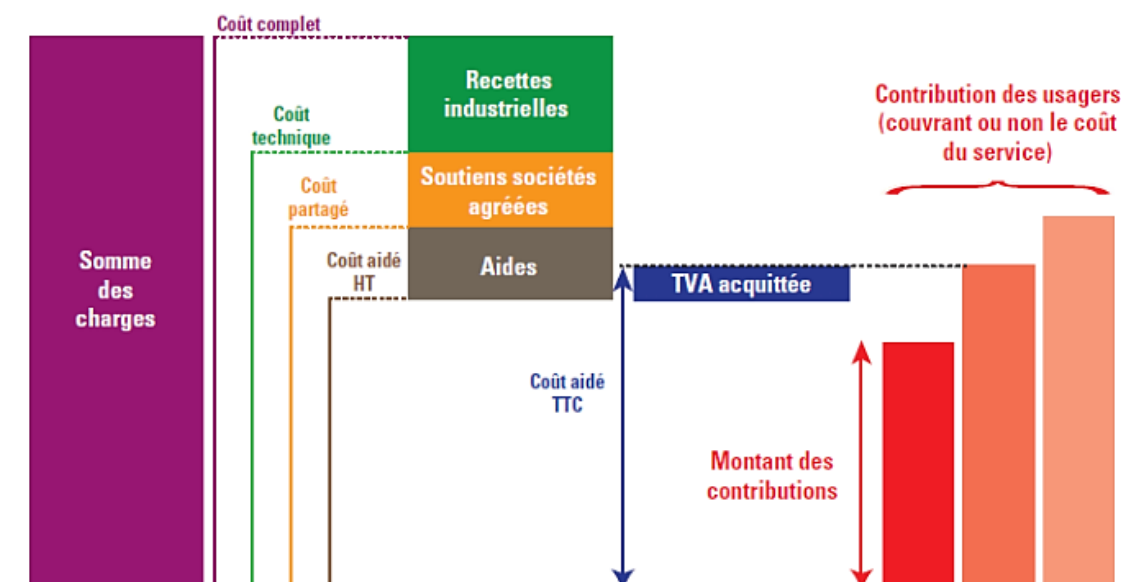
Cette notice de lecture a pour but d'aider à la compréhension des coûts présentés dans tous les tableaux et graphiques de ce rapport d'activités.

Les coûts sont présentés TTC et sont principalement issus de la Matrice des coûts® élaborée en collaboration avec l'ADEME Grand Est. Les éléments pris en compte pour chaque poste dans la matrice peuvent différer légèrement des charges prises en compte dans la comptabilité analytique de COVALOM ou des collectivités.

Les coûts issus de la Matrice des coûts sont toujours des « coûts aidés ».

Coûts aidés : Somme des charges (« coût complet ») auxquelles on retire

1. les recettes industrielles (ventes de matières : papiers, carton, emballages, ferraille ...)
2. les soutiens des sociétés agréées (CITEO, Eco-mobilier, Ecosystem ...)
3. les aides (Région, CD 54, autres subvention, ADEME ...)



Coûts de pré-collecte : inclus les coûts d'achat des bacs/sacs/conteneurs (verre et papiers) et leur amortissement le cas échéant, charges de livraison des bacs/sacs, charges de mise en place ou déplacement des conteneurs. Les charges du personnel mobilisé pour ces livraisons font parties des coûts de pré-collecte.

Coûts de collecte : inclus les charges de location de bennes, charges de gardiennage (déchetterie), charges des équipages (régie de collecte), charges inhérentes aux bennes OM, vêtements de travail

Coûts de collecte en porte-à-porte : inclus les coûts de pré-collecte et les coûts de collecte

Coûts de transport : inclus les coûts de rotation de benne, transfert et transport

Coûts de collecte et transport : inclus les coûts de collecte et les coûts de transport

Coûts de tri et conditionnement : inclus les coûts liés au tri des déchets (emballages recyclables, papiers, cartons)

Coûts de traitement : inclus les coûts de prestation de traitement (conditionnement/mise en balle, enfouissement, incinération, compostage, ...)

Coût technique : selon le flux ce montant peut être composé des coûts de pré-collecte, des coûts de collecte, des coûts de transport, de tri et conditionnement ou des coûts de traitement

Recettes industrielles : composée principalement de la vente de matière

Soutiens sociétés agréées : correspond aux soutiens des éco-organismes versés pour l'année considérée, pour prendre en charge la formation de nos agents aux filières, la mise à disposition et l'entretien de lieux de collecte (quai en déchetterie, espace public pour les points d'apport volontaire), la mise en œuvre de la signalétique adéquate, et d'opération de communication régulière ou événementielle.

- **CITEO** prend en charge par le biais des soutiens les coûts relatifs à la mise en œuvre des filières des emballages (sac jaune, collecté en porte-à-porte), du verre et des papiers (conteneur en apport volontaire) ; verse également une aide par matériau, à la tonne collectée.
- **Corepile** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de fûts et signalétique), au transport et traitement des piles et petites batteries.
- **EcoDDS** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de cassette et bac), le transport, le tri et le traitement d'un certain nombre de déchets de bricolage et jardinage (seuils et volume à respecter)
- **Eco-Mobilier** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de benne 30m³), le transport et le traitement pour la filière des déchets d'éléments d'ameublement (mobilier, rangement, assise, literie)
- **Ecosystem** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition de contenants et de signalétique), au transport et au traitement pour la filière des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E), ainsi que des lampes et néons
- **Re_fashion (ex Eco-TLC)** prend directement en charge les coûts relatifs à la collecte (mise à disposition des conteneurs), le transport, le tri et le traitement de textiles, linges de maison et chaussures

INTRODUCTION

1 Présentation générale du service



La Société Publique Locale (SPL) COVALOM assure la gestion des déchets ménagers de la CCMM en mutualisation avec le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du sud-toulois (CCPCST) (voir détails et organigramme en **Annexe**).

Cette mutualisation a pour but d'intervenir à plusieurs égards :

- en termes écologiques : enjeux de prévention et de réduction du volume de déchets, de valorisation maximale des déchets collectés,
- en termes de service apporté à l'habitant,
- en termes économiques et financiers : enjeu de maîtrise des coûts et donc de la contribution demandée aux habitants.

2 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, une tarification incitative pour le financement de son service de gestion sous la forme d'une TEOMi a été mise en place.

Les règles de tarification sont [**Part fixe + Part variable**] déterminée comme suit :

La base foncière figurant sur l'avis d'imposition foncier

X le taux de 8,5% pour les bacs comptabilisés l'année précédente

= La part fixe

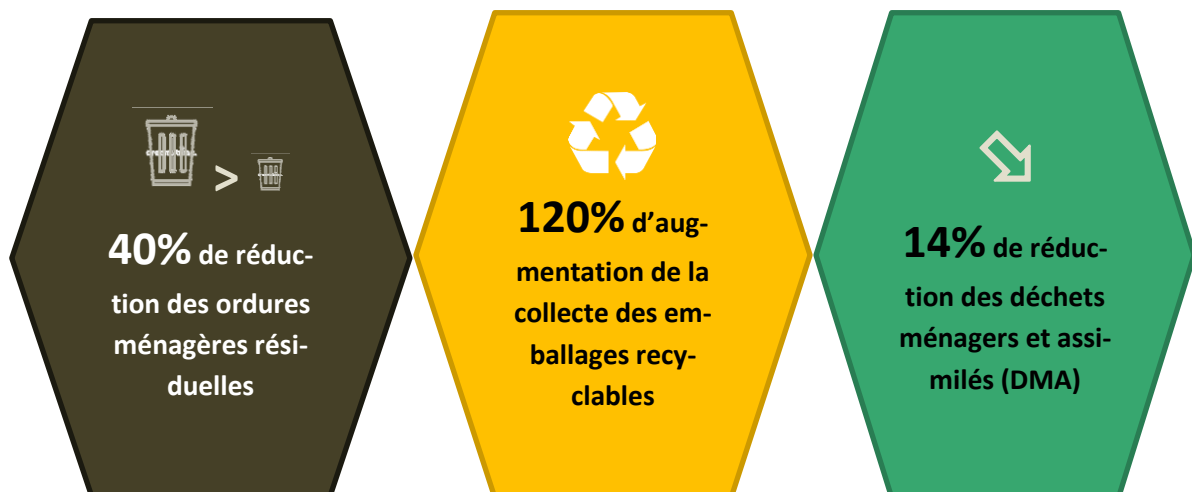
Le nombre de fois où le bac est présenté à la collecte ou le nombre de fois où un dépôt d'ordures ménagères (conditionné en sacs) est effectué dans un conteneur enterré ou le nombre de sacs spécifiques demandés

X le coût du volume collecté

= La part variable

La tarif au litre est déterminé par la communauté de communes. Il est actuellement de 0,0114€.

Entre 2018 et 2022, voici les résultats constatés :



3 Événements marquants de 2018 à 2022

2018

- TGAP enfouissement : 24€/t (site de Lesmenils) et 16€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3,01€/t
- TEOM : 11,5%
- Déploiement de bacs pucés, enquête en porte-à-porte Gestes de tri
- Vote d'une TEOM incitative
- Travaux de réhabilitation et création de l'Appoint Tri
- Création de CITEO : fusion d'Eco-Emballages et eco-folio

2019

- TGAP enfouissement : 24€/t (site de Lesmenils) et 17€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOM : 10,5%
- Déploiement de la TEOMi
- Inauguration de l'Appoint Tri
- Candidature AAP ADEME GEBIODEC : COVALOM est lauréat
- Candidature AAP CITEO pour ECT : dossier retenu
- Renouvellement des marchés de prestations
- Nouveau Directeur : Gérald EL KOUATLI
- Nouveau Responsable exploitation Déchetteries : Bertrand GREGOIRE

2020

- TGAP enfouissement : 25€/t (site de Lesmenils) et 18€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 3€/t
- TEOMi : 8,5% + part incitative à la levée
- *Pandémie mondiale COVID-19*
- Elections et renouvellement des élus référents
- Nouveau PDG COVALOM : Jean-Luc FONTAINE
- Nouvel animateur Biodéchets : Côme DE LA GORCE
- Création du réseau JARDINS
- Passage effectif en Extension de Consignes de Tri (ECT)
- Mise en place d'un système d'accès par badge à la déchetterie à Messein
- Déploiement de PAV enterrés OM et TRI
- Optimisation des collectes - Inversion des fréquences de collecte : OM C0,5 et TRI C1

2021

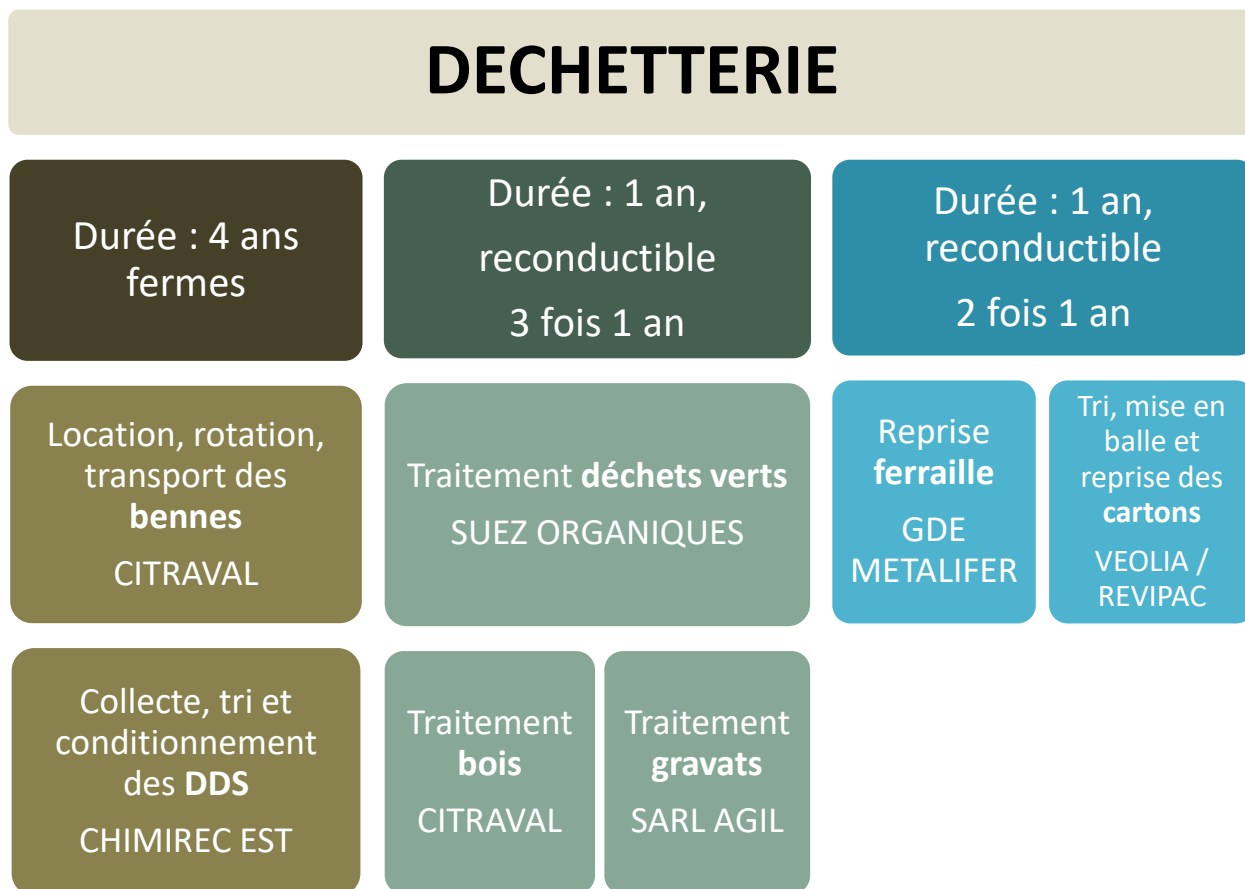
- TGAP enfouissement : 37€/t (site de Lesmenils) et 30€/t (Site de Pagny-sur-Meuse) et TGAP incinération 8€/t
- TEOMi : 8,5% + part incitative à la levée
- *Pandémie mondiale COVID-19*
- Création du pôle prévention avec 2 ambassadeurs de la prévention et du tri
- Candidature AAP CITEO pour Optimisation : dossier retenu
- Déploiement de PAV enterrés OM et TRI
- Réalisation d'un MODECOM sur OMr et tout-venant de déchetterie
- Etude d'optimisation de la gestion des déchets verts et biodéchets

2022

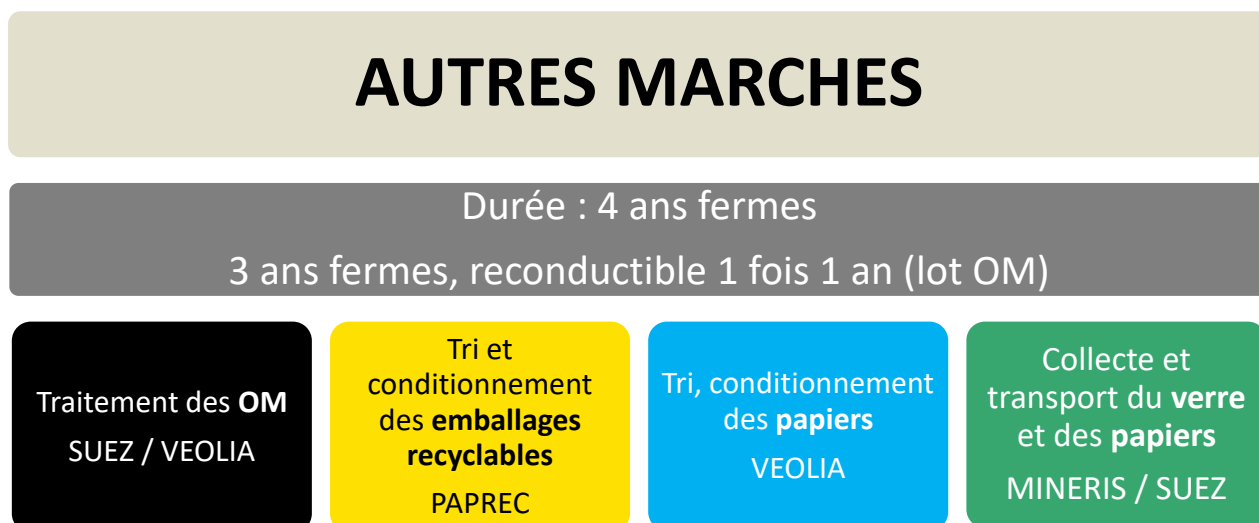
- TGAP enfouissement : 40€/t et TGAP incinération 11€/t
- TEOMi : 8,5% + part incitative à la levée
- Nouvelle ambassadrice de la prévention et du tri : Julie POUGET
- Etude-action sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise en place de 5 nouvelles filières en déchetterie
- Révision des tarifs des professionnels en entrée de déchetterie
- Renouvellement des marchés de traitement OM et tri, collecte des PAV

4 Synthèse des marchés en cours

4.1 Depuis juillet 2019



4.2 Depuis juillet 2022



PREMIERE PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES ET FINANCIERS

ORDURES MENAGERES

1 Moyens techniques et humains



Bacs pucés depuis 2018

Volume de 140 à 660 litres



Bennes ordures ménagères

Bennes FAUN ou VARIOPRESS
Châssis VOLVO ou RENAULT
Système d'identification SIMPLICITI
Capacités de 19 à 26 tonnes



Personnel

4 équipages
11 agents
1 agent de manutention



Point d'apport volontaire enterrés

11 conteneurs enterrés :
> Xeuilley, Pont St Vincent, Chaligny, Chavigny et Neuves-Maisons
Collectés en prestation par SUEZ (54)



Fréquences de collecte

9 ½ tournées par semaine
Collecte toutes les 2 semaines pour les particuliers
Collecte toutes les semaines : métiers de bouche, autres professionnels le nécessitant, grands ensembles collectifs

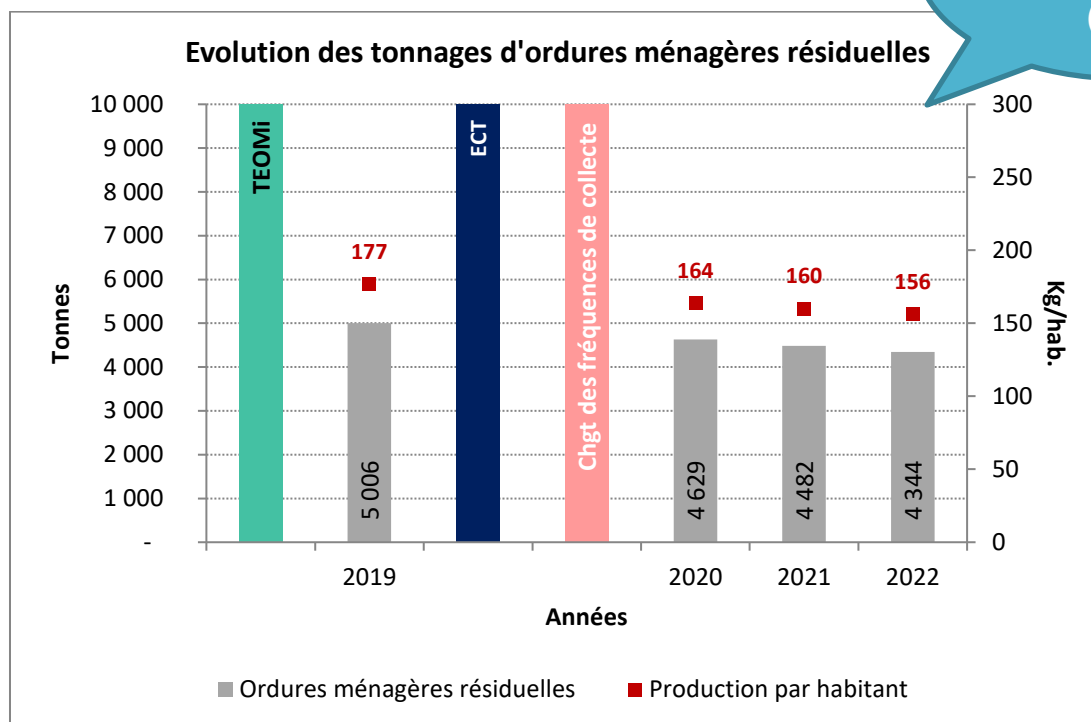


Traitement

Le marché de traitement par incinération a été renouvelé en juillet 2022 avec la société Val'érgie à Ludres (54)

2 Production d'ordures ménagères

Moyenne Grand Est
Collectivité en TI
135 kg/hab.
(2019)



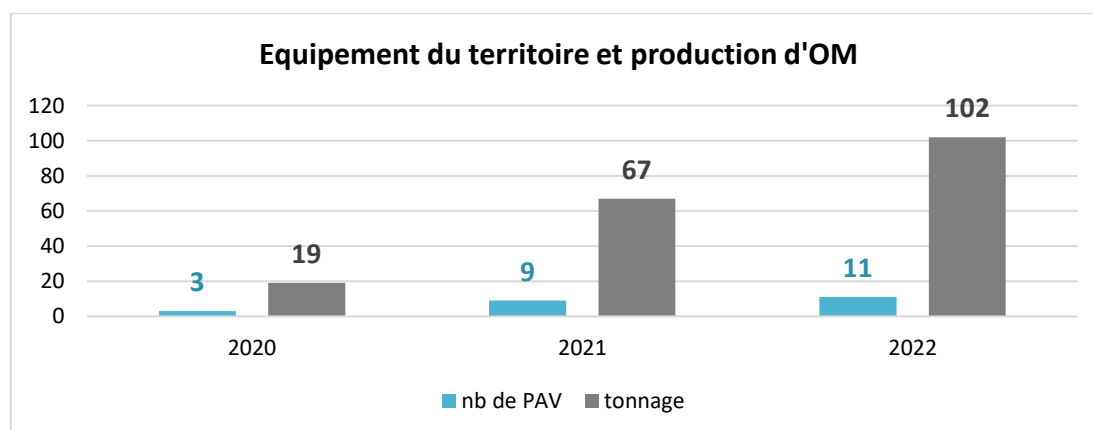
3 Coûts des ordures ménagères

3.1 Focus sur la collecte en PAV des OMR

Depuis 2019, des conteneurs enterrés sont déployés sur le territoire de façon à :

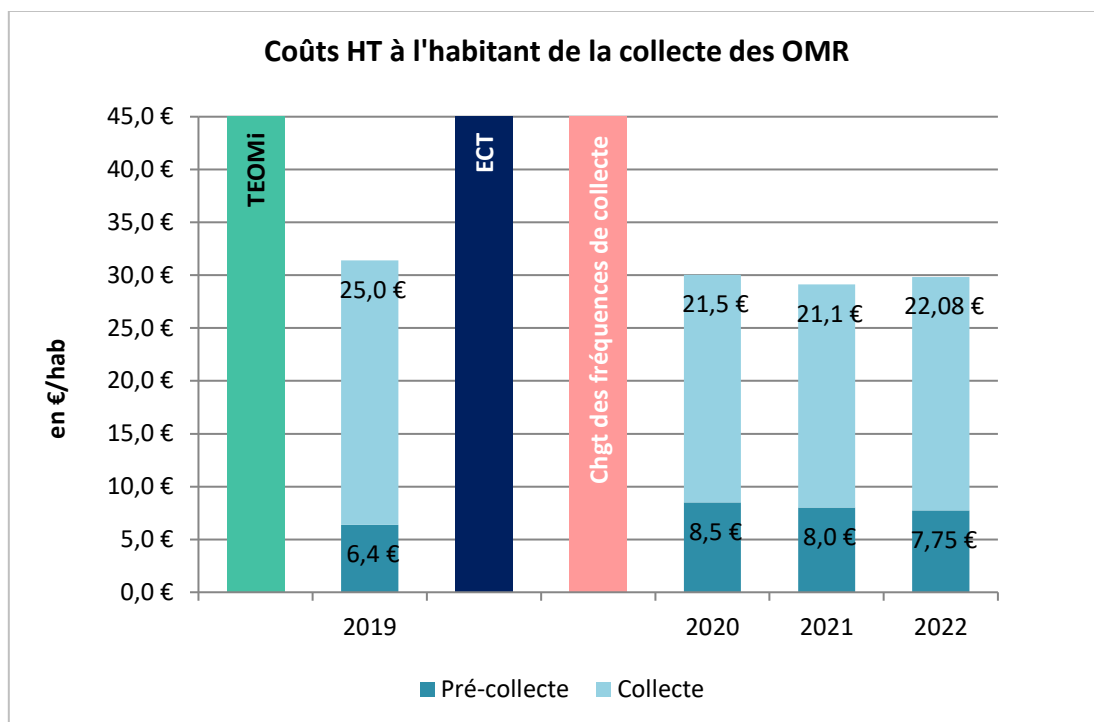
- permettre l'individualisation des dépôts sur les secteurs collectifs (facturation en TEOMi)
- résoudre des problématiques de stockage sur des secteurs denses

Ils permettent également aux habitants, qui rencontreraient des nuisances durant la période estivale, de pouvoir se délester de leurs déchets entre deux collectes en porte-à-porte.



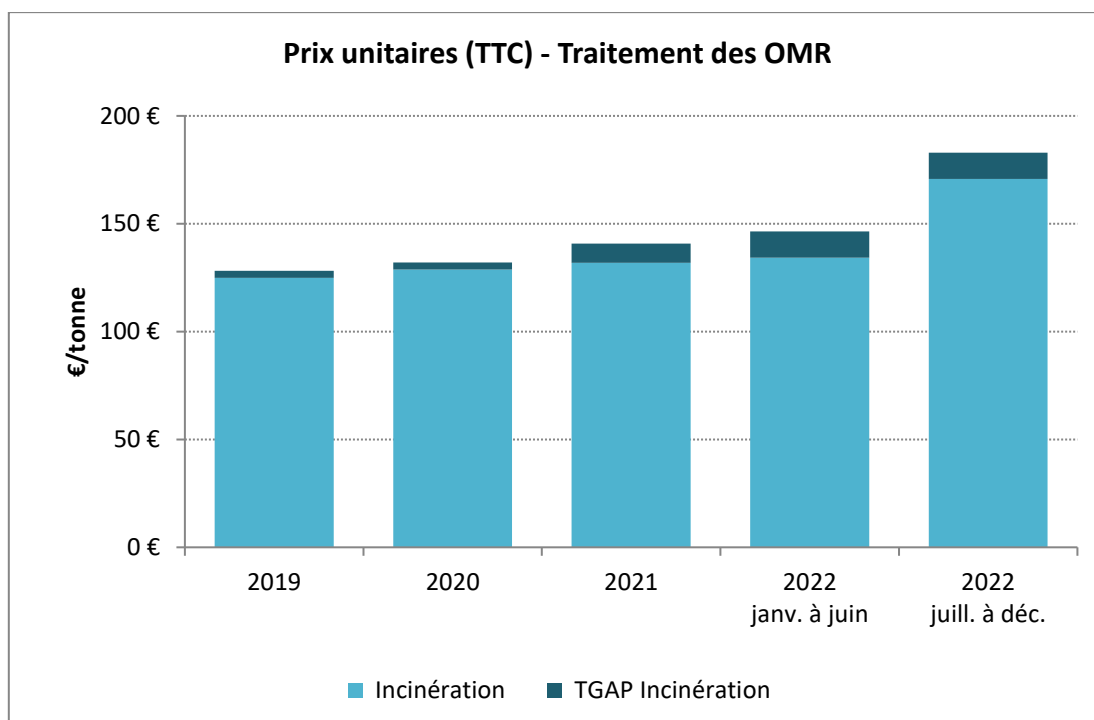
La collecte des conteneurs d'ordures ménagères, couplée un temps à celle des conteneurs enterrés d'emballages recyclables (benne bi-compartmentée), est depuis le milieu d'année 2021 dissociée. Le coût de collecte s'élève à 199,31€ HT/tonne.

3.2 Focus sur les coûts de collecte des OMR



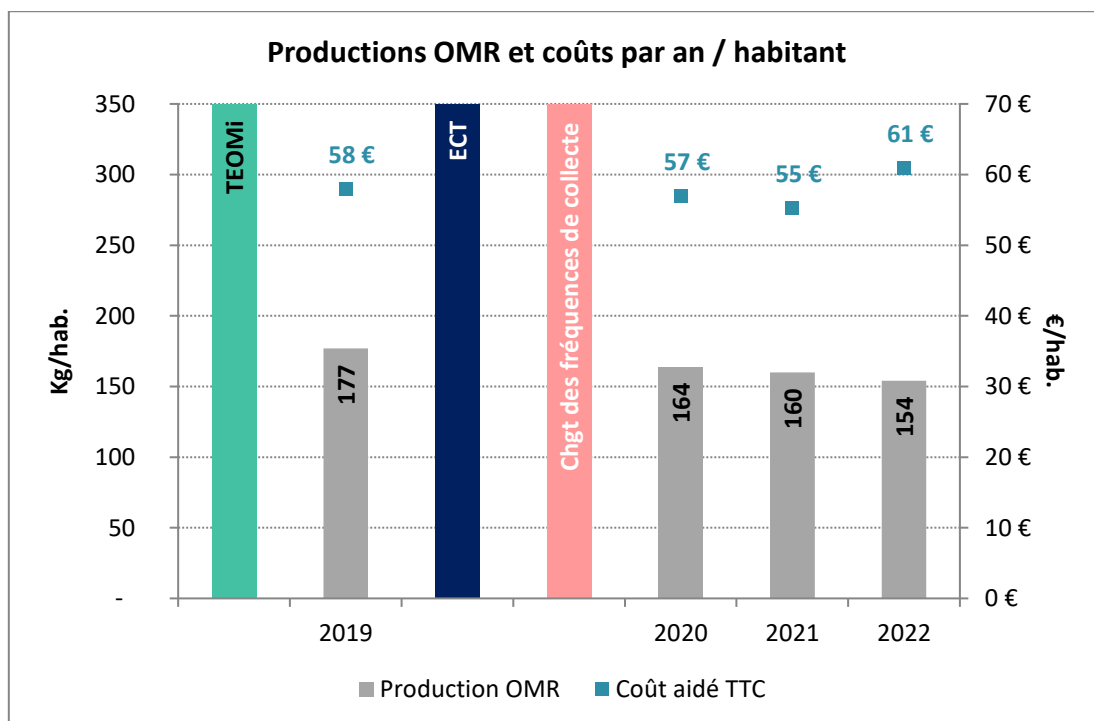
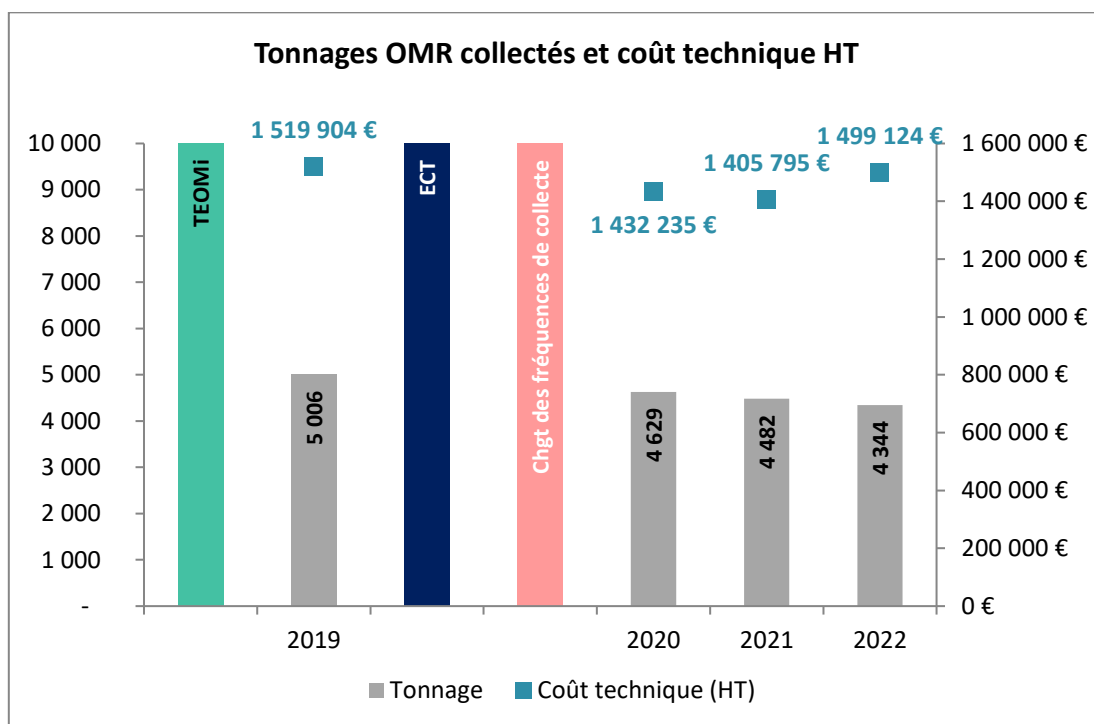
Les coûts de pré-collecte se stabilisent. Les coûts de collecte augmentent légèrement. Cela est en parti dû à l'augmentation de la valeur du point d'indice et donc de la part salariale.

3.3 Prix unitaire de traitement



3.4 Coûts de gestion du flux

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transit, le traitement (enfouissement ou incinération) et la TGAP, ainsi que les coûts de prévention.



L'ensemble des actions de réduction et de prévention des déchets permet de continuer de baisser les tonnages collectés. Cependant, cette baisse s'est vue assortir d'une augmentation importante des

coûts de traitement (TGAP incluse) suite au renouvellement des marchés en milieu d'année. Le renforcement des actions de prévention et de réduction des déchets devra permettre de voir la trajectoire des tonnages collectés continuer de baisser afin de maintenir les coûts dans les années à venir.

EMBALLAGES RECYCLABLES

1 Moyens techniques et humains



Bacs pucés

Volume de 140 à 660 litres



Fréquences de collecte

10 tournées par semaine
Collecte chaque semaine



Bennes ordures ménagères

Bennes FAUN ou VARIOPRESS
Châssis VOLVO ou RENAULT
Système d'identification SIMPLICITI
Capacités de 19 à 26 tonnes



Personnel

4 équipages
11 agents
1 agent de manutention



Point d'apport volontaire enterrés

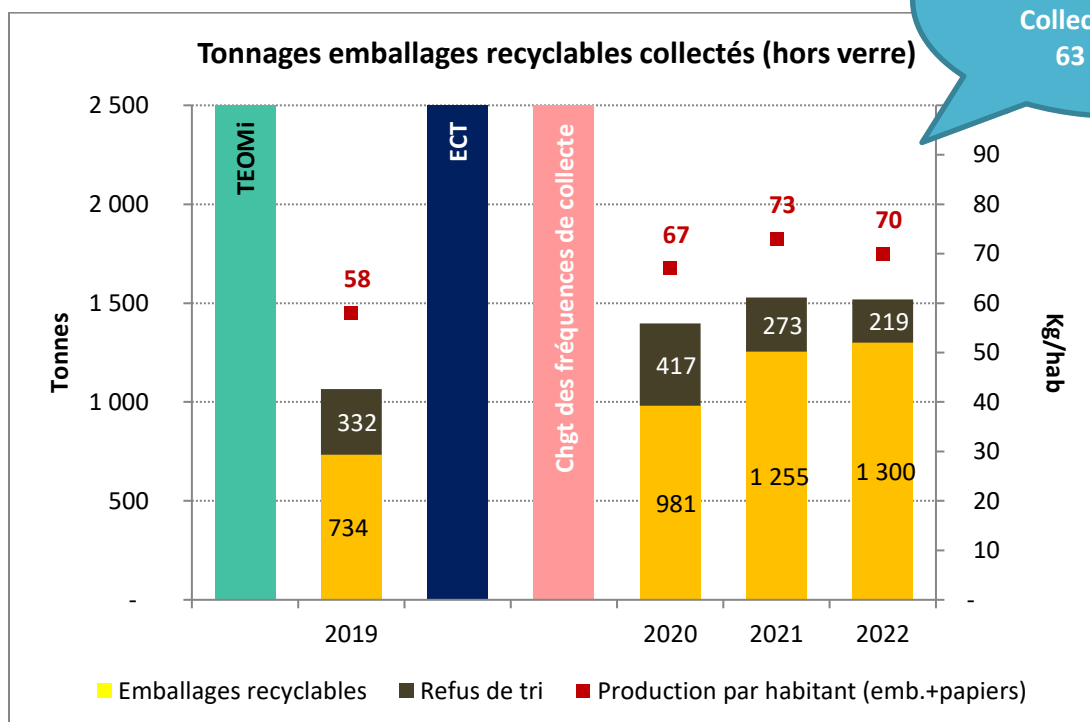
11 conteneurs enterrés :
> Xeulley, Pont St Vincent, Chaligny, Chavigny et Neuves-Maisons
Collectés en prestation par SUEZ (54)



Tri

Les emballages collectés sont transférés au centre de tri de PAPREC à Dieulouard (54)

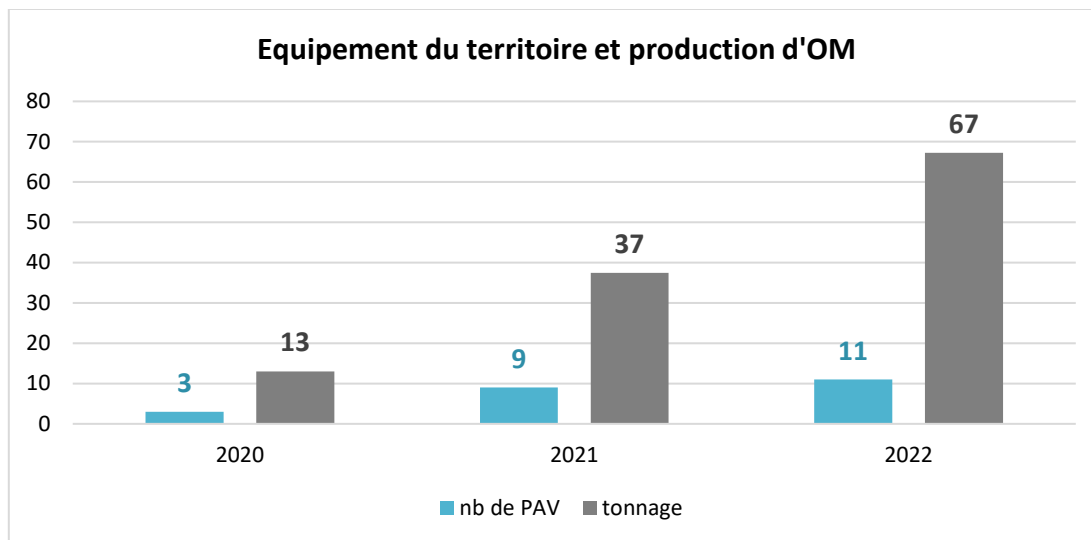
2 Production d'emballages recyclables



3 Coût des emballages recyclables

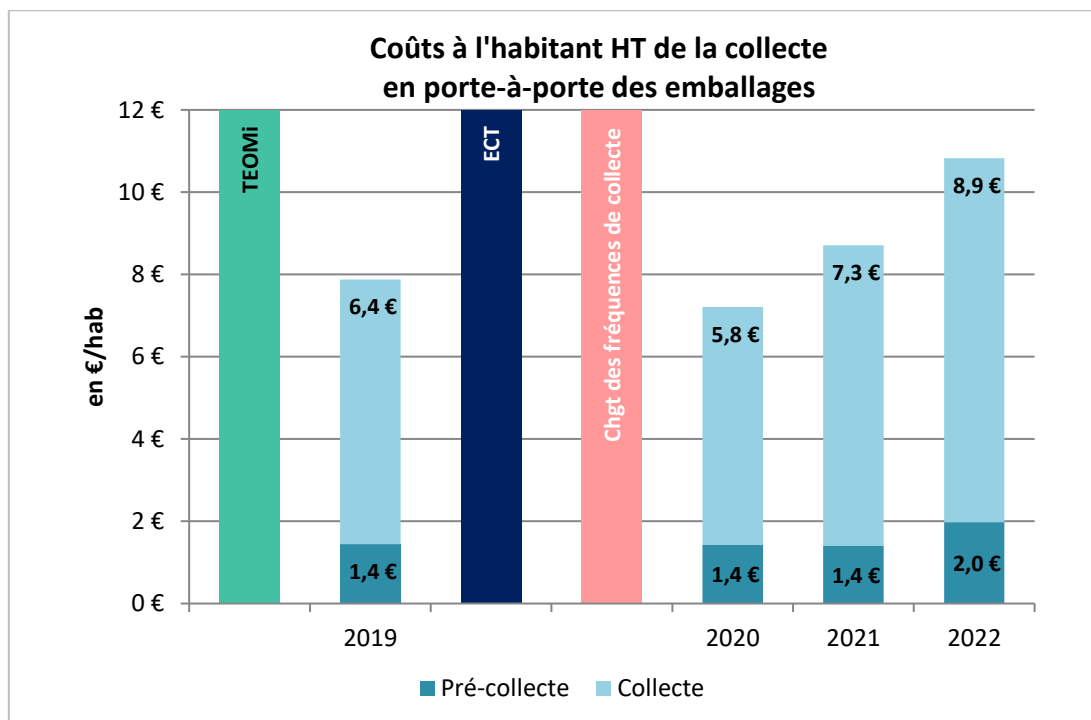
3.1 Focus sur la collecte en PAV des emballages recyclables

Une partie des habitants peuvent se rendre aux conteneurs enterrés. Ils doivent alors déposer leurs emballages en vrac dans le conteneur.



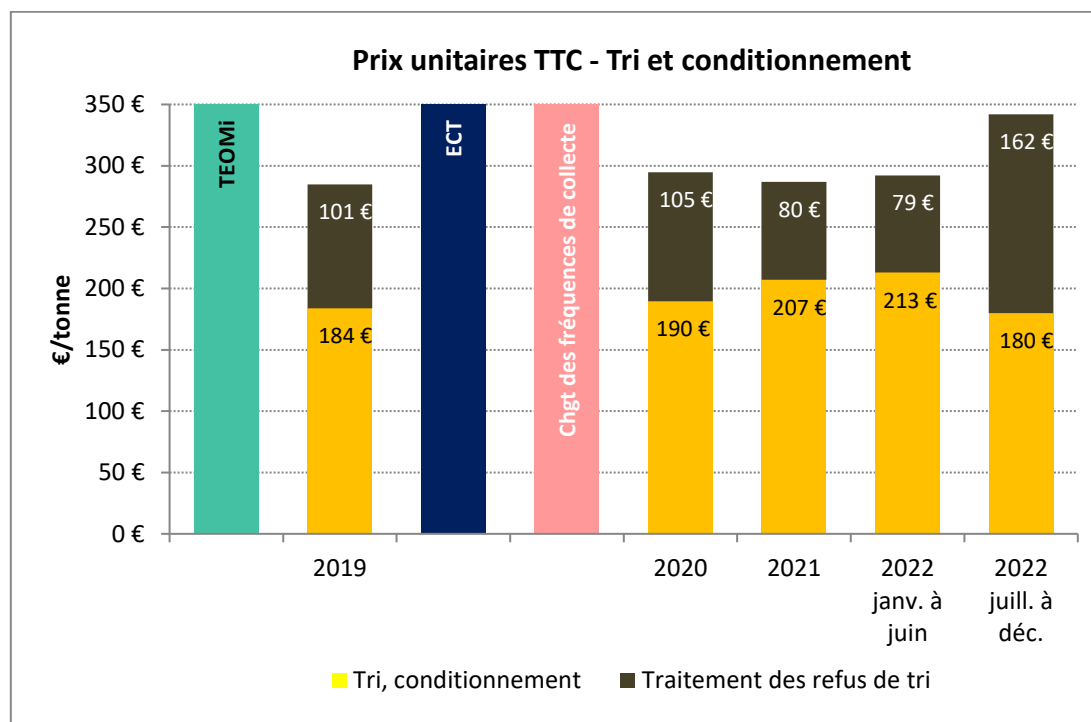
La collecte des conteneurs d'emballages recyclables, couplée un temps à celle des conteneurs enterrés d'ordures ménagères (benne bi-compartmentée), est depuis le milieu d'année 2021 dissociée. Le coût de collecte s'élève à 353,74€ HT/tonne.

3.2 Focus sur les coûts de collecte en porte à porte des emballages recyclables



L'augmentation des coûts de collecte s'explique par une augmentation importante des charges de collecte (hausse des coûts de maintenance et des prix du carburant) ainsi que par l'augmentation de la part salariale (hausse de la valeur du point d'indice).

3.3 Prix unitaires de tri et conditionnement



3.4 Coûts et recettes

Ces coûts comprennent la pré-collecte, la collecte, le transport, le tri, le conditionnement et le traitement des refus de tri (valorisation en combustible pour cimenteries) et les coûts de prévention.

La hausse du coût technique s'explique principalement par l'augmentation des charges de carburant et revalorisations salariales.

L'augmentation des ventes et des soutiens CITEO en 2022 s'expliquent par un effet de déstockage dû au changement de marché en juillet 2022, notamment permis par l'exigence envers le centre de tri de rendre des stocks nuls en fin de marché.

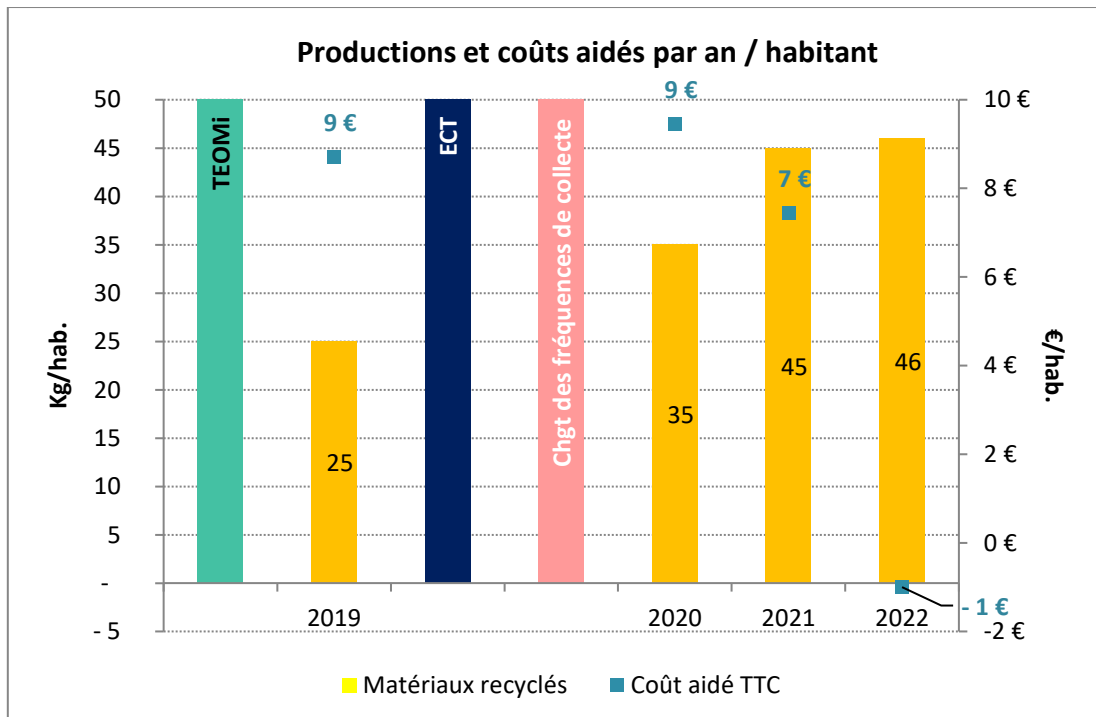
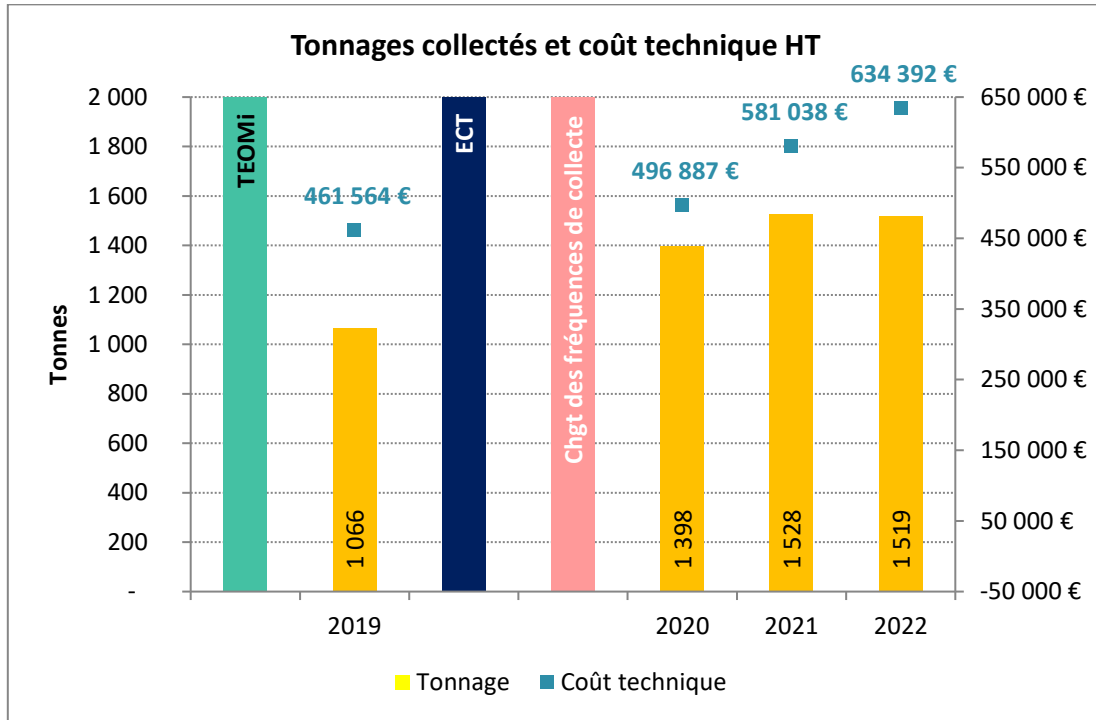
L'augmentation des soutiens est également dû à une nette amélioration du geste de tri des habitants et donc d'une diminution des refus de tri. Les matières collectées et triées sont plus propres et en quantités plus importantes.

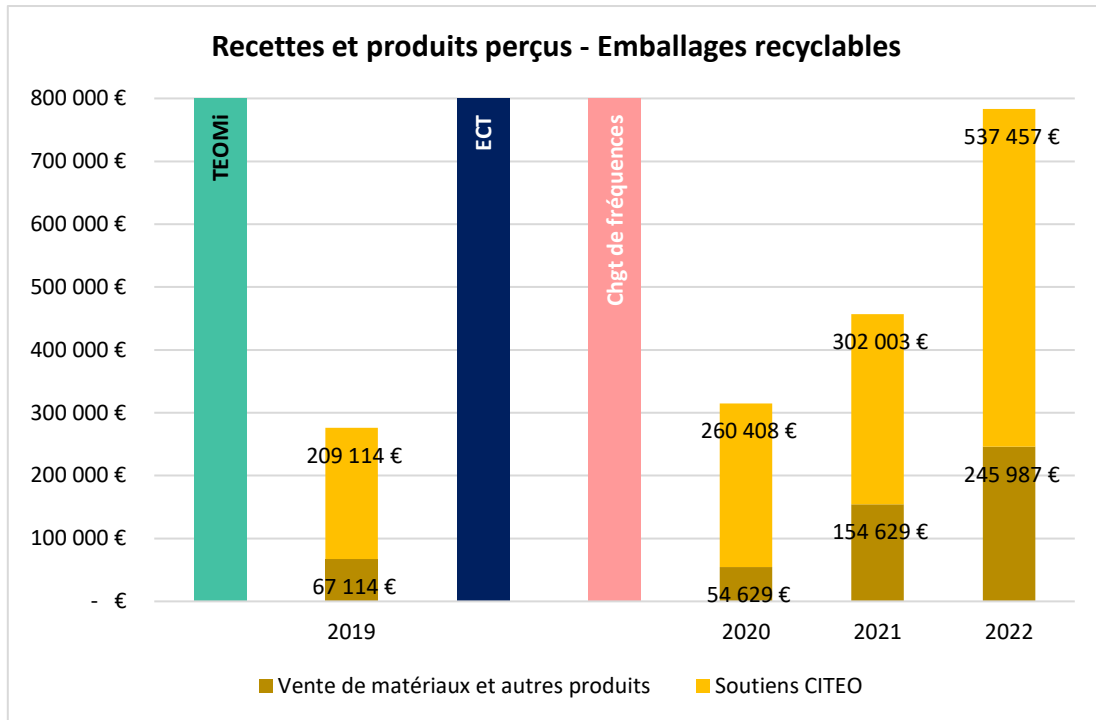
D'autre part, la variation du coût aidé pour les emballages recyclables est à attribuer à trois facteurs :

- La fluctuation des prix de reprise des matériaux sur le marché des matières premières secondaires. Après des montants peu élevés sur les années 2019 et 2020, les montants de reprise ont nettement augmenté sur l'année 2021 puis sont redescendus en 2022
- Les caractérisations des matériaux collectés : d'une année sur l'autre, les volumes et la répartition des différents flux de matière n'est pas forcément identique. Par exemple, à l'issue du

tri, les quantités de plastiques produites peuvent fluctuer à la hausse, comme à la baisse, en fonction de l'évolution des pratiques des habitants : consommations, adhésion au geste du tri et qualité de celui-ci. Ceci fait évoluer les quantités de matériaux triés, et ainsi les performances de la collectivité

- Les soutiens financiers versés par CITEO, distinctement par matériaux triés et à des barèmes différents, en fonction de la densité de la matière et des performances de la collectivité pour chaque gisement

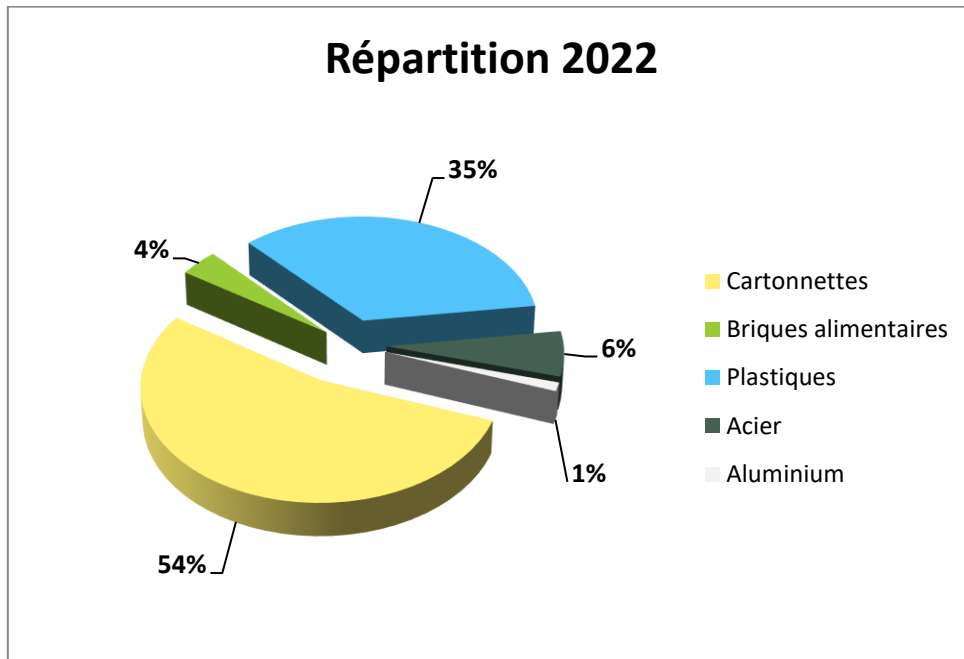


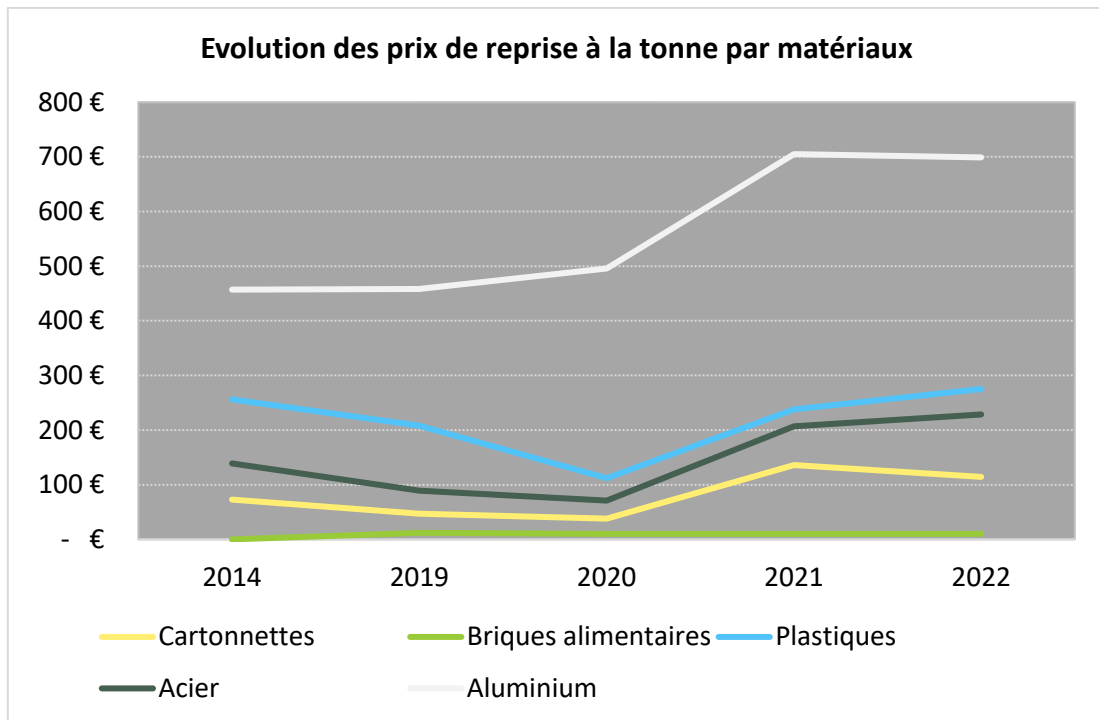
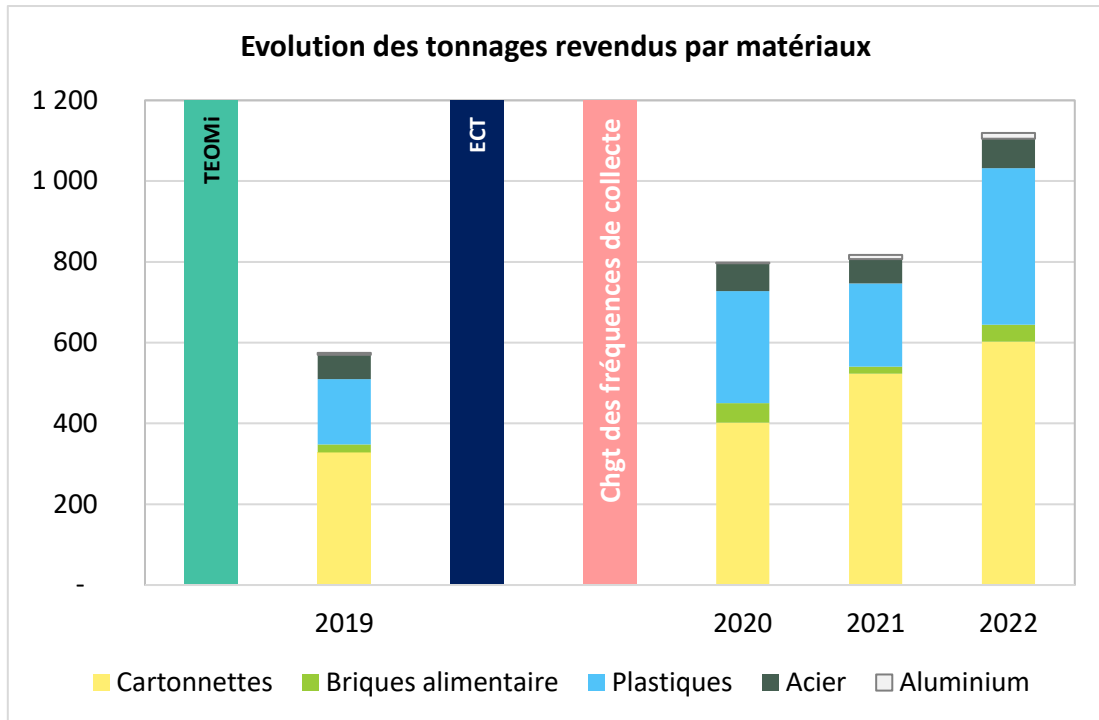


3.5 Focus sur la vente des matériaux

La reprise des matériaux se fait dans le cadre du Contrat pour l'Action et la Performance de CITEO. Tous les matériaux sont recyclés dans des usines implantées en France ou en Europe.

Les reprises de JRM et GM issues des sacs jaunes sont inscrites dans le paragraphe qui concerne le flux papiers.





POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : VERRE

1 Moyens techniques et humains



Conteneurs

De 2, 3 et 4 m³
92 conteneurs déployés



Equipages

0,25 chauffeur



Collecte

Camion grue
Benne de capacité 35 m³
En prestation de collecte
par CITRAVAL puis
MINERIS



Fréquences de collecte

Planning annuel
Fréquence de collecte tous
les 7, 14 ou 21 jours

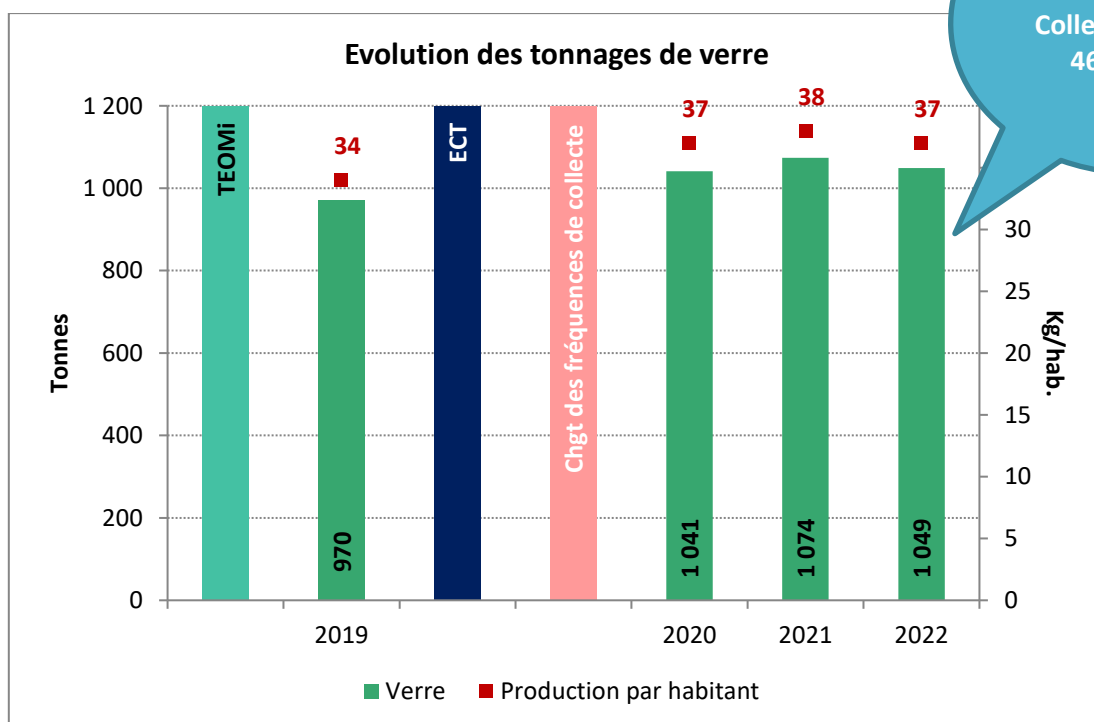


Recyclage

Les emballages collectés sont envoyés à l'usine O-I Manufacturing à Gironcourt/Vraine (88)

Suite au renouvellement du marché de collecte, le nouveau prestataire nous a fait savoir qu'une soixantaine de conteneurs devaient être retiré du parc pour défaillance. Un rapprochement avec le constructeur a eu lieu en 2022 pour rechercher ensemble des solutions de réparations pérennes. Celles-ci auront lieu en 2023.

2 Production de verre



3 Coûts du verre

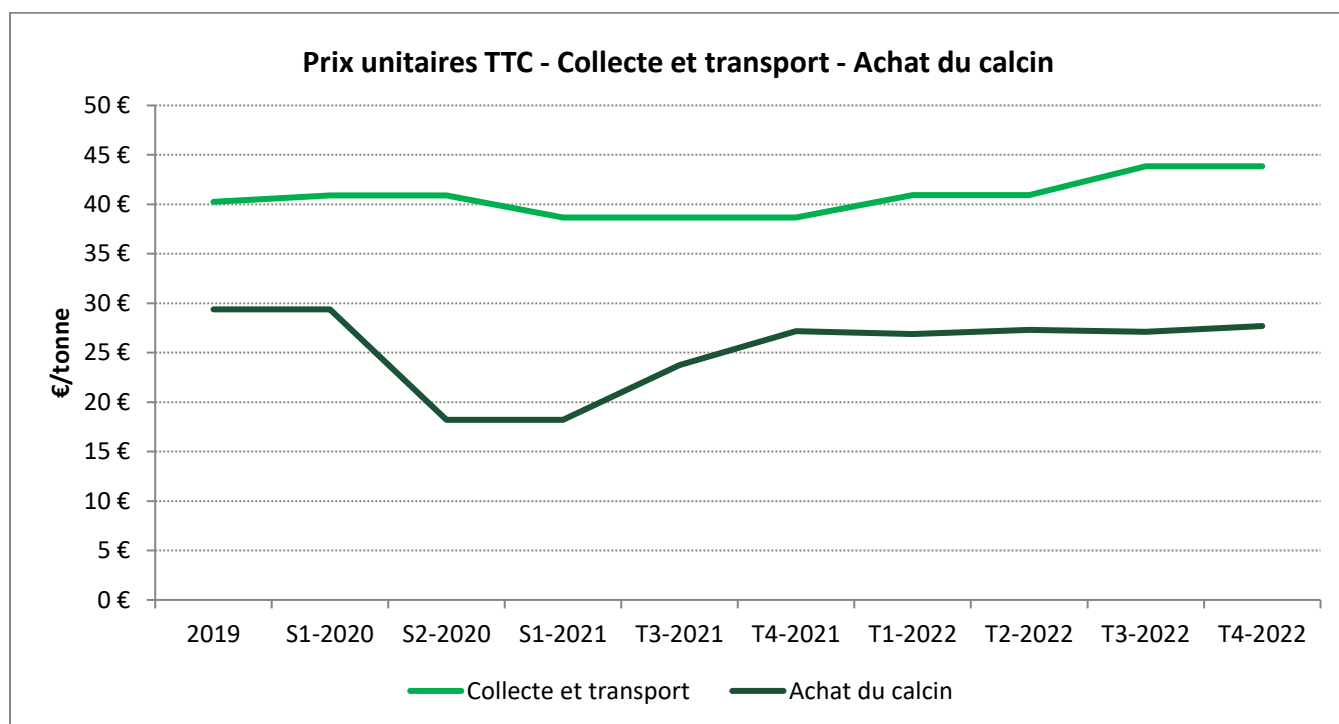
3.1 Prix unitaires de collecte et transport

Les coûts de tri et de traitement sont à la charge du repreneur du verre.

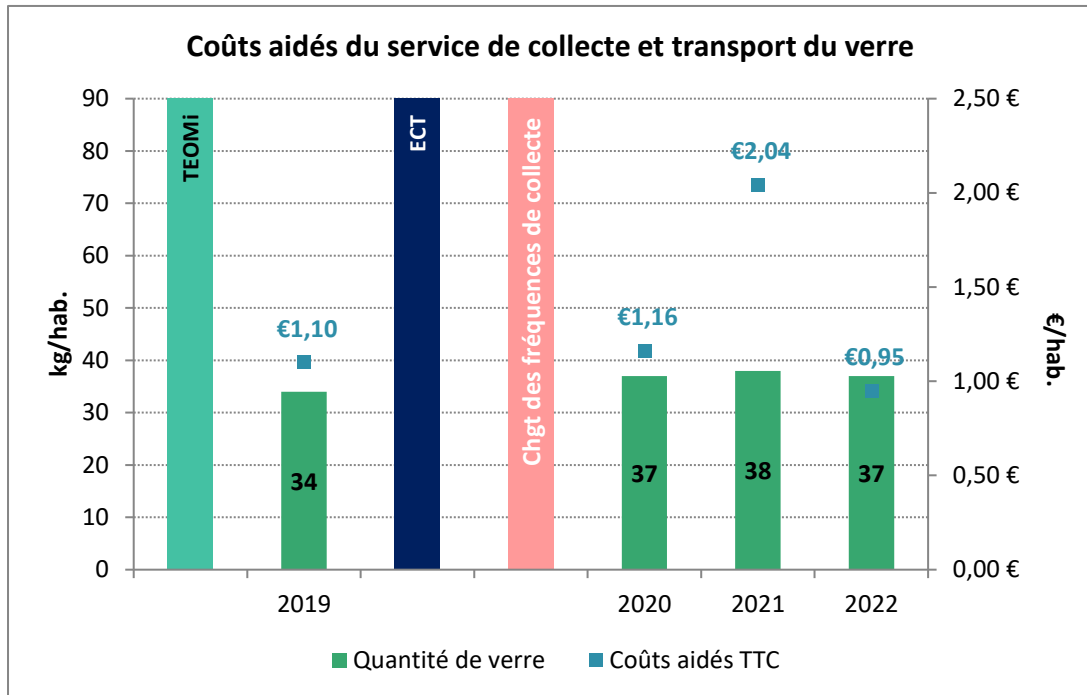
Les prix ont été révisés à la baisse pendant la crise COVID de 2020.

Depuis la loi de finances 2021, les prestations de collecte et transport du verre sont éligibles au taux réduit de 5,5%.

Suite aux événements des années précédentes, il a été décidé par l'industrie du verre que les tarifs de reprise de matière seraient désormais révisés trimestriellement.



3.2 Coûts et recettes



Dépenses : coûts de pré-collecte, de collecte et transport, déplacement de conteneurs.

Recettes : achat du calcin et aide au transport.

Alors que l'exercice 2021 avait été fléché pour réaliser une opération de lavage de l'intégralité des PAV présents sur les communes, expliquant le montant élevé des charges techniques, l'exercice 2022 a vu une meilleure maîtrise de ces charges, combinée à des prix de reprises revenus à leurs standards habituels.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE : PAPIERS

1 Moyens techniques et humains



Conteneurs

De 2, 3 et 4 m³
91 conteneurs déployés



Equipages

0,25 chauffeur



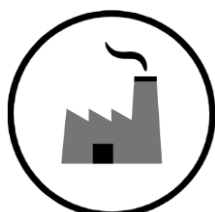
Collecte

Camion grue
Benne de capacité 35 m³
En prestation de collecte
par CITRAVAL puis
MINERIS



Fréquences de collecte

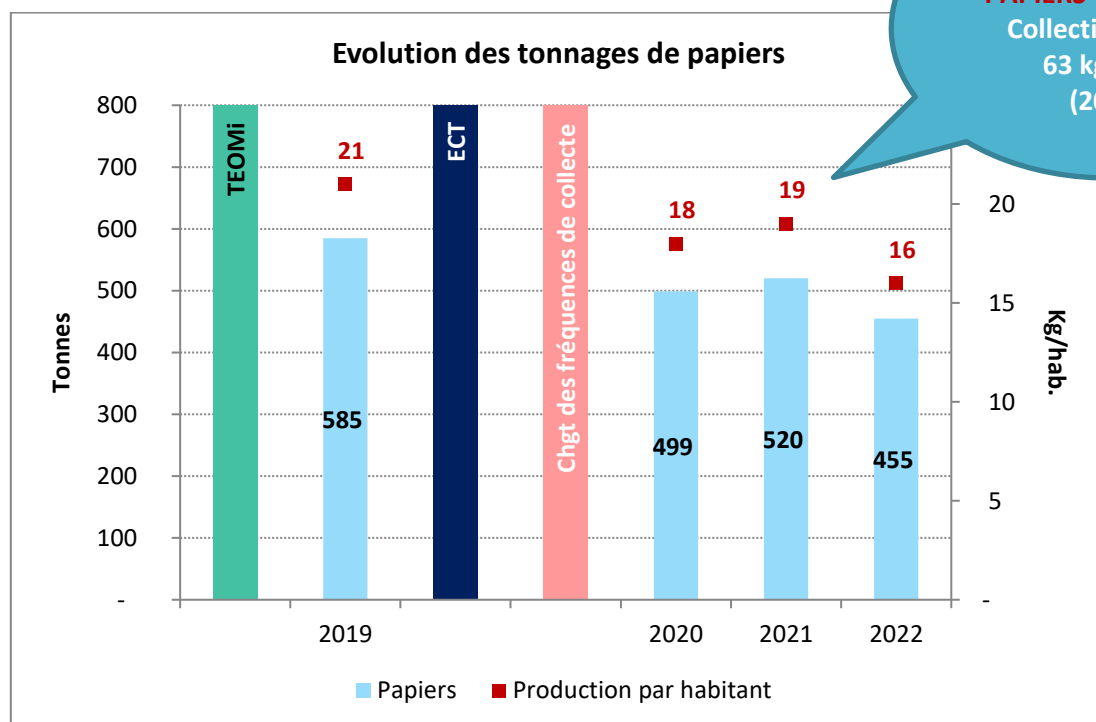
Planning annuel
Fréquence de collecte tous
les 7, 14 ou 21 jours



Recyclage

Centre de tri PAPREC à Dieulouard (54) (papiers issus des sacs jaunes)
Centre de tri TRIEST à Thaon-les-Vosges (88).
Papeteries Norske Skog à Golbey (88) et SAÏCA à Nogent/Marne (94)

2 Production de papiers

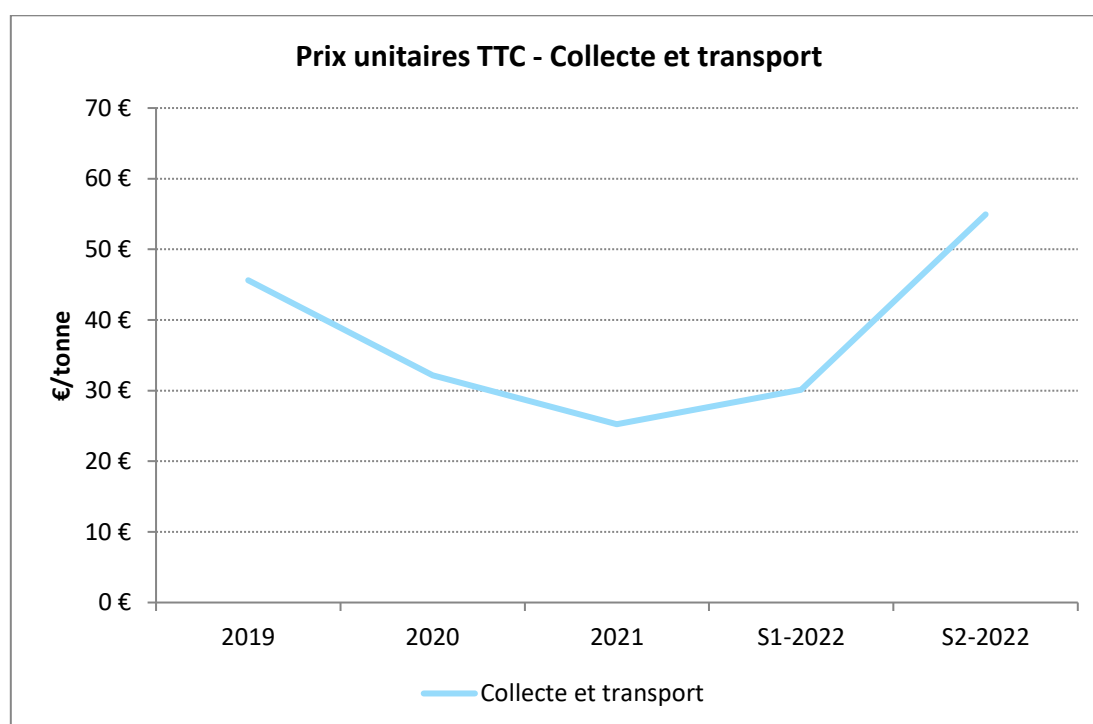


La baisse des quantités de papiers mises sur le marché se poursuit, les observations nationales démontrent cette tendance. De plus des mesures et des campagnes nationales pour réduire, voir éliminer totalement, les publicités des grandes marques de distribution ont été mises en place.

3 Coûts des papiers

3.1 Prix unitaires de collecte et transport

La baisse du coût de collecte et de transport des papiers de 2020 et 2021 s'explique principalement par un nombre de rotations plus importante effectué par le collecteur à partir de 2020. Afin d'encourager le prestataire à optimiser autant que possible ses tournées, les modalités contractuelles du marché prévoyait que plus le prestataire effectuait de rotations, moins le coût de collecte était élevé pour la collectivité.

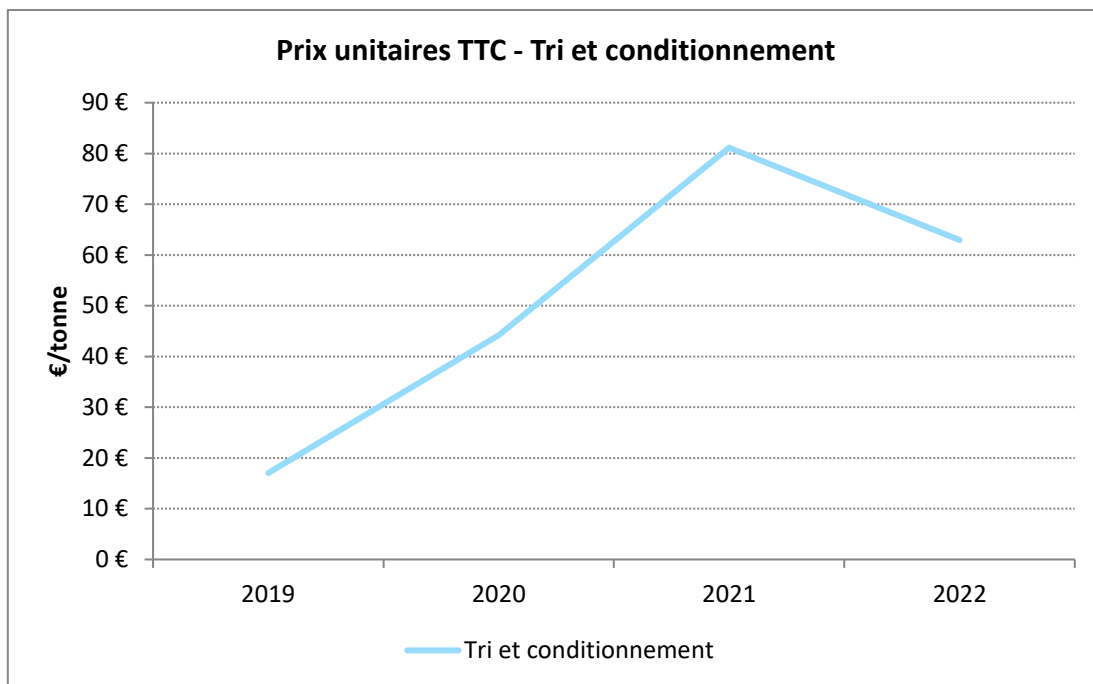


L'augmentation sensible à compter du 2^e semestre de 2022 s'explique par le renouvellement de marché et les prix à la hausse pratiqué par le nouveau prestataire.

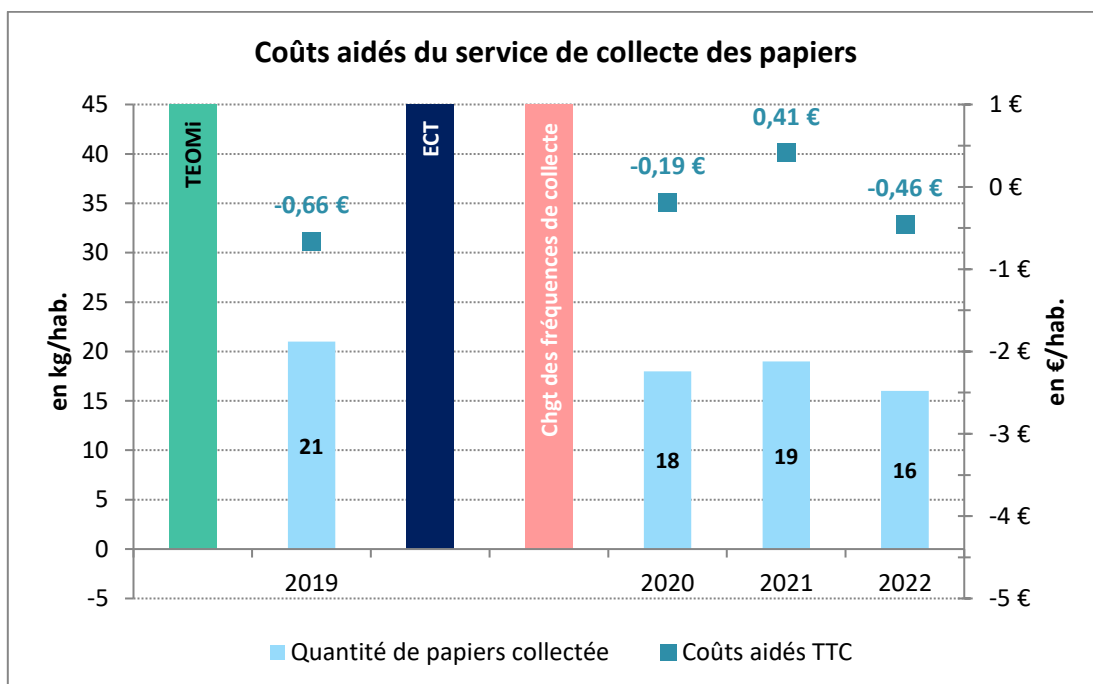
3.2 Prix unitaires traitement (tri et conditionnement)

Au contraire du coût de collecte, le coût de tri et conditionnement a nettement progressé sur l'année 2020. Il s'explique par le changement de prestataire (Veolia à la place de Paprec) effectué en juin 2020, à des conditions moins favorables. Ce changement est assumé par la collectivité puisqu'elle permettait, en parallèle, d'obtenir des conditions de reprises plus favorables sur les rachats, ceux-ci ayant été, de fait, ré arbitrés également (NS Golbey et Saïca à la place de Paprec).

La baisse du coût unitaire en 2022 s'explique par le changement des conditions de marché et l'arrêt de prestation de conditionnement et de transport sur un site de transfert, les papiers étant directement acheminés vers le centre de tri suite à leur collecte.



3.3 Dépenses et recettes

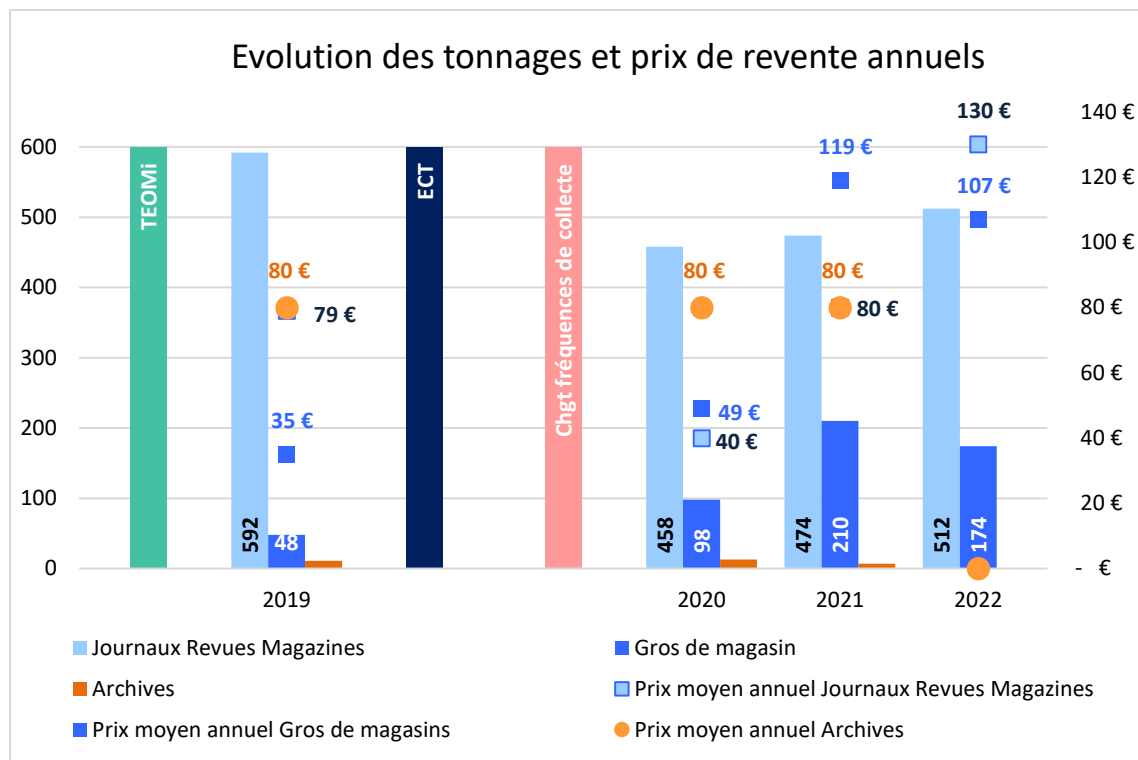


Dépenses : coûts de pré-collecte, de collecte et transport, tri et conditionnement, déplacement de conteneurs.
Recettes : achat des papiers selon catégories, soutiens CITEO.

3.4 Focus sur la revente des papiers

En 2020, la renégociation des contrats de reprises des vieux papiers a permis de mieux mettre en évidence les gisements disponibles pour les différentes sortes de papiers. Au-delà des changements de repreneur, la crise sanitaire a impacté les prix d'achat :

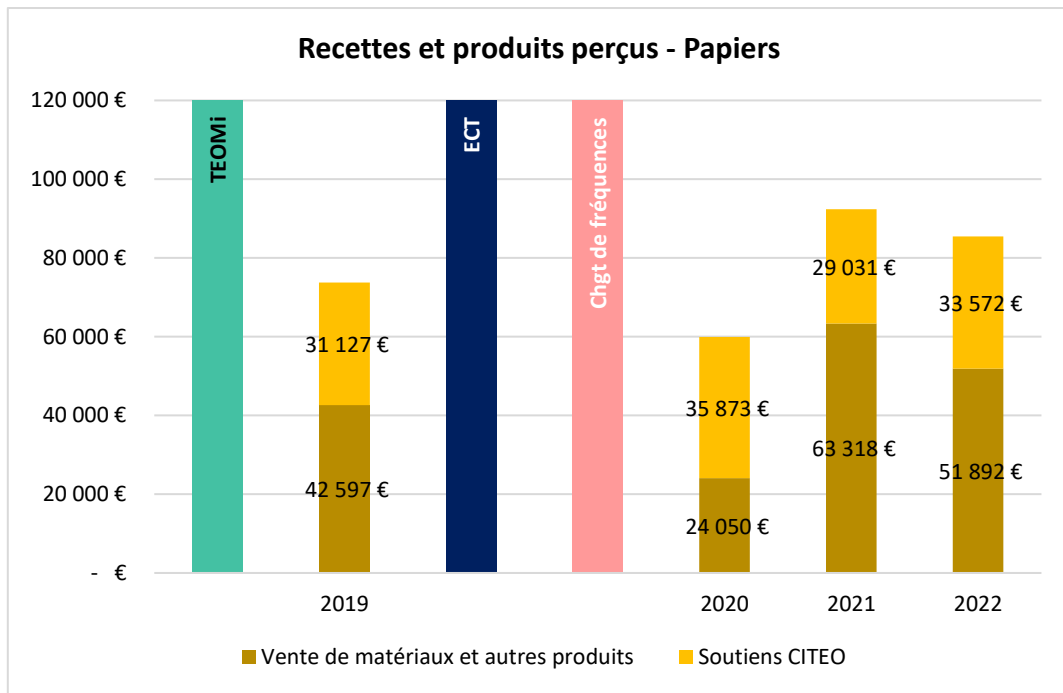
- à la hausse pour les sortes destinées aux cartonneries,
- en rendant les cours beaucoup plus instables pour la presse.



La baisse significative des tonnages d'archives s'explique par la décision de mettre fin à la collecte spécifique des papiers en porte-à-porte à l'issue du 1^{er} semestre 2021. Cette collecte ne concernait qu'une cinquantaine de structures et les initiatives pour la densifier n'ont pas abouti. Les utilisateurs ont alors été invités à se tourner vers les points d'apports volontaires, afin d'accepter le nouveau gisement des points d'apports volontaires de 2 m³ ont été installés à proximité de plusieurs écoles.

En 2022, l'augmentation des prix de reprise a poursuivi sa course.

Les tonnages considérés pour les Journaux Revues Magazines et les Gros de magasin intègrent le gisement issu des sacs jaunes en plus du gisement issu des points d'apports volontaires.



POINT D'APPORT VOLONTAIRE : TEXTILES – LINGE – CHAUSSURES (TLC)

1 Moyens techniques et humains



Conteneurs

De 2 m³
30 conteneurs déployés



Equipages

0,25 chauffeur



Collecte

Camion hayon
Capacité 20 m³
Prestation faite par Le Relais



Fréquences de collecte

Planning annuel
Fréquence de collecte tous les 7, 14 ou 21 jours



Recyclage

Centre de tri Le Relais à Allain (54)

Les sacs collectés sont acheminés vers le centre de tri situé sur la commune d'ALLAIN (54170). L'implantation de ce centre de tri sur la communauté de communes limitrophe a permis la création de 35 emplois.

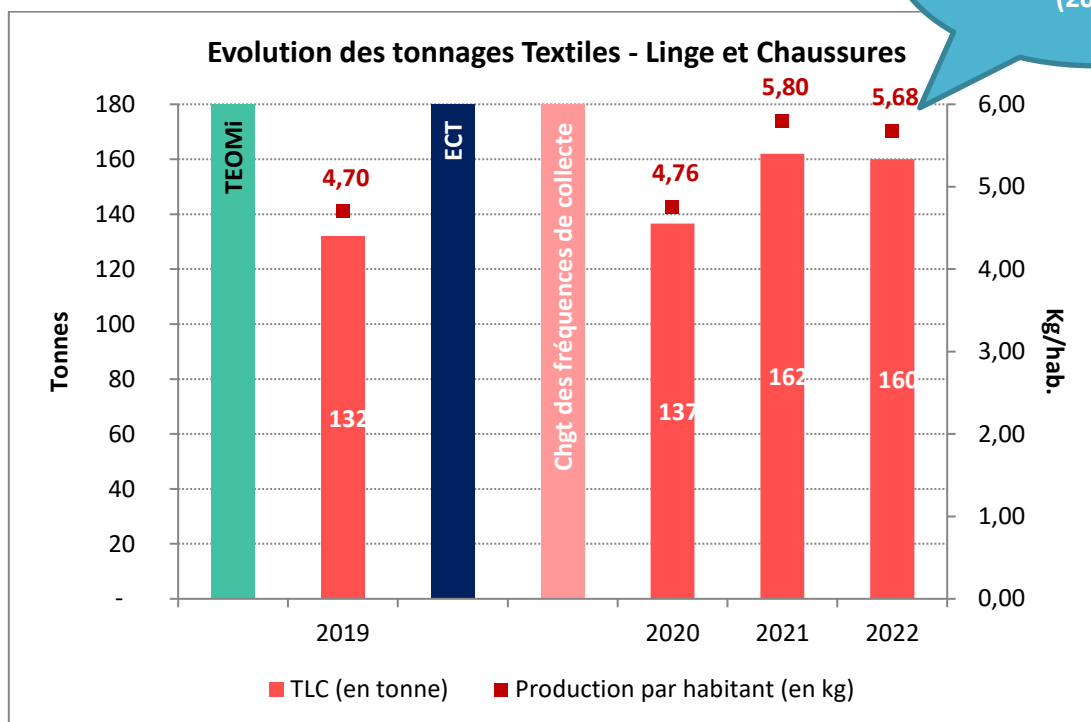


6% des textiles, chaussures et sacs d'occasion issues de Le Relais sont ensuite accessibles chez Ding Fring, boutique solidaire de 460m² sur la zone commerciale Jeanne d'Arc à DOMMARTIN-LES-TOUL. 91% des textiles collectés trouveront une seconde vie pour la solidarité internationale et le bâtiment.



Moyenne Grand Est
Collectivité en TI
4,2 kg/hab.
(2020)

2 Production de textiles



3 Coût du service

Collecte gratuite, entièrement financée par l'éco-organisme Re_fashion (ex Eco-TLC).



En 2022, 2 856€ de soutiens à des actions de communication (calendrier de collecte, MémoTri, mise à jour du site internet) ont été perçus.

DECHETS VERTS

1 Moyens techniques

ANNEE	Déchetterie		Plateforme de compostage ¹		Bennes libre-service 24h/24, 7j/7												
	Neuves-Maisons	Messein	Xeuilley	Maizières	Messein	Flavigny/Moselle	Frolois	Méréville	Pierreville	Pulligny	Sexey-aux-Forges	Maron	Richardménil	Thélod	Viterne	Appoint tri (NM) ⁴	Chavigny
2019		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X ⁴	
2020		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	
2021		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
2022		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

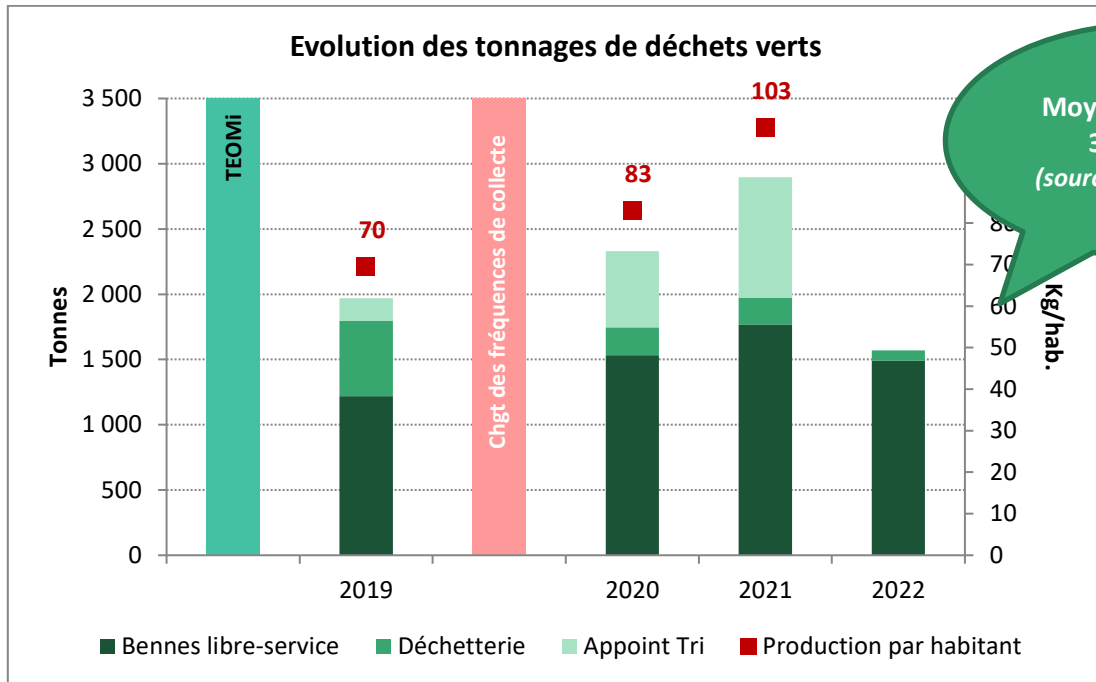
¹ Plate-forme de compostage sur la commune de Maizières.

³ Toute l'année à partir de 2015.

⁴ Inauguration de l'Appoint tri sur l'ancienne déchetterie à Neuves-Maisons, en juillet 2019.

2 Production de déchets verts

En 2022 : 2 339 tonnes ont été collectées sur les différents sites, soit 83 kg/hab.

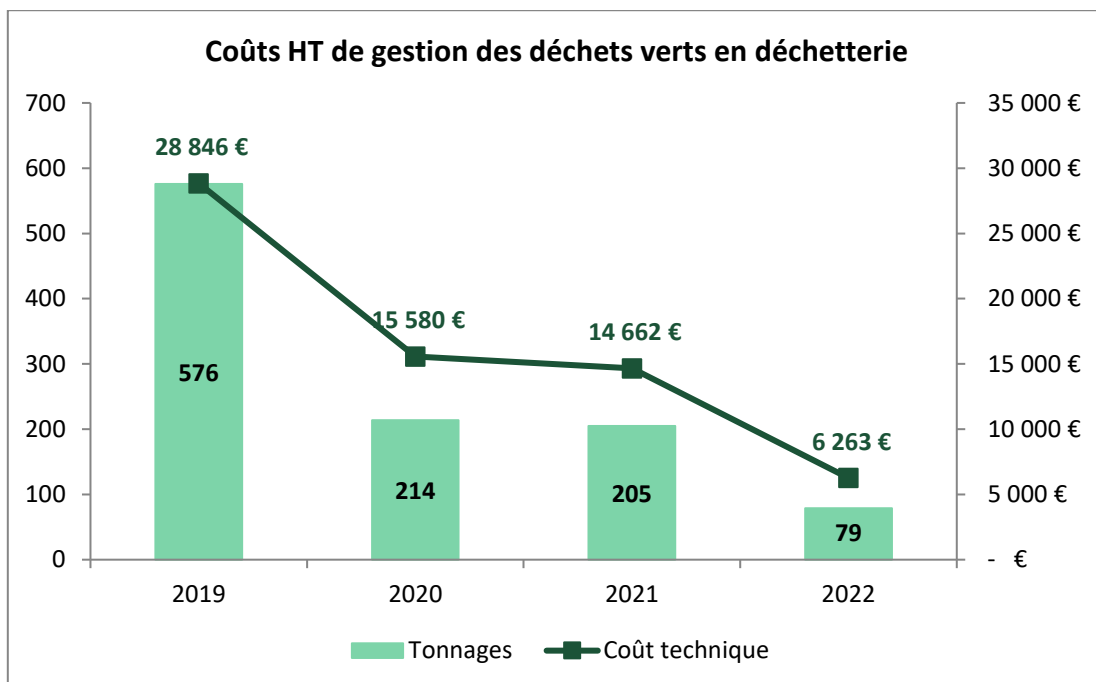


Exutoire : Traitement sur place par retournement et broyage pour les déchets apportés sur la plateforme de Maizières, et sur le site SUEZ Organiques de Toul pour les apports en bennes libre-service et déchetteries.

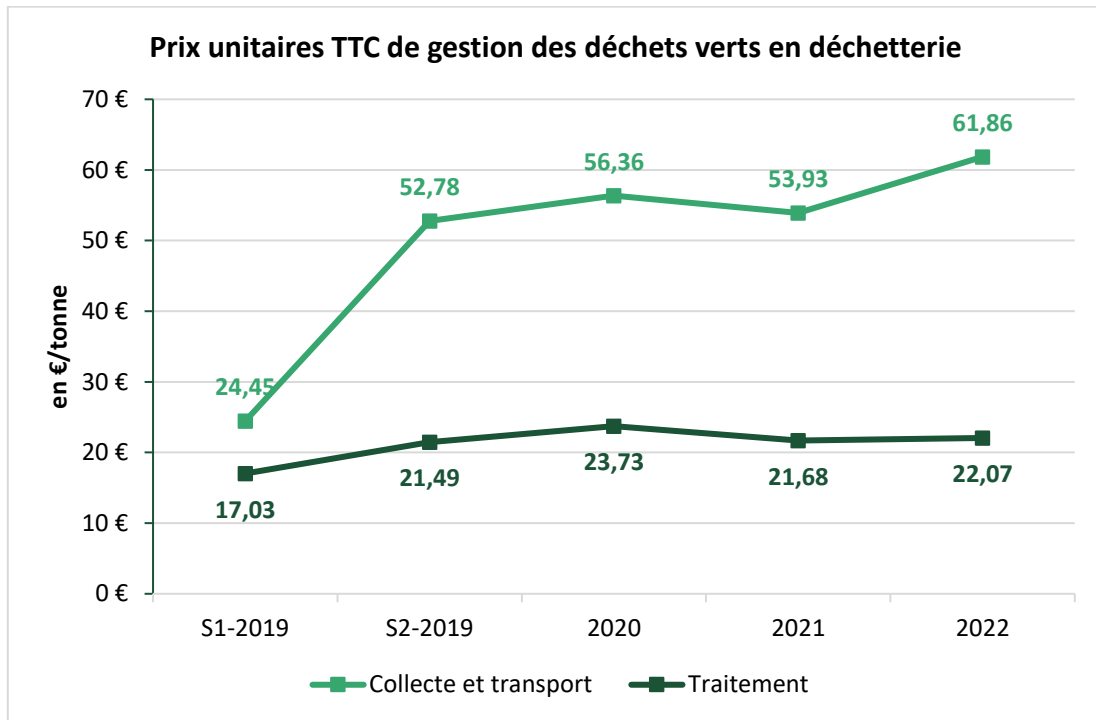
3 Déchets verts en déchetterie

Dans ces coûts sont inclus : les prestations de location, rotation, transport des bennes, le traitement.

Depuis la loi de finances 2021, les prestations de collecte et transport, du traitement des déchets verts sont éligibles au taux réduit de 5,5%.



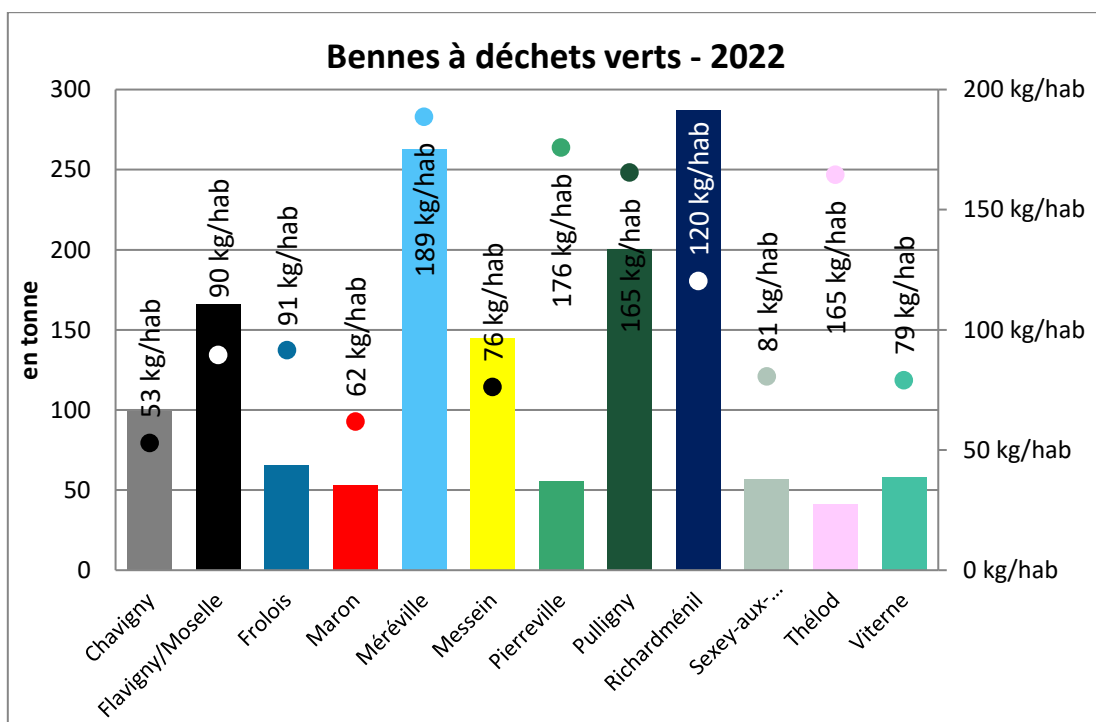
La baisse significative des tonnages en 2022 s'explique par le retrait de la benne à déchets verts en déchetterie à partir du 1^{er} juillet, afin d'installer de nouvelles filières comme le plâtre et la laine de verre.



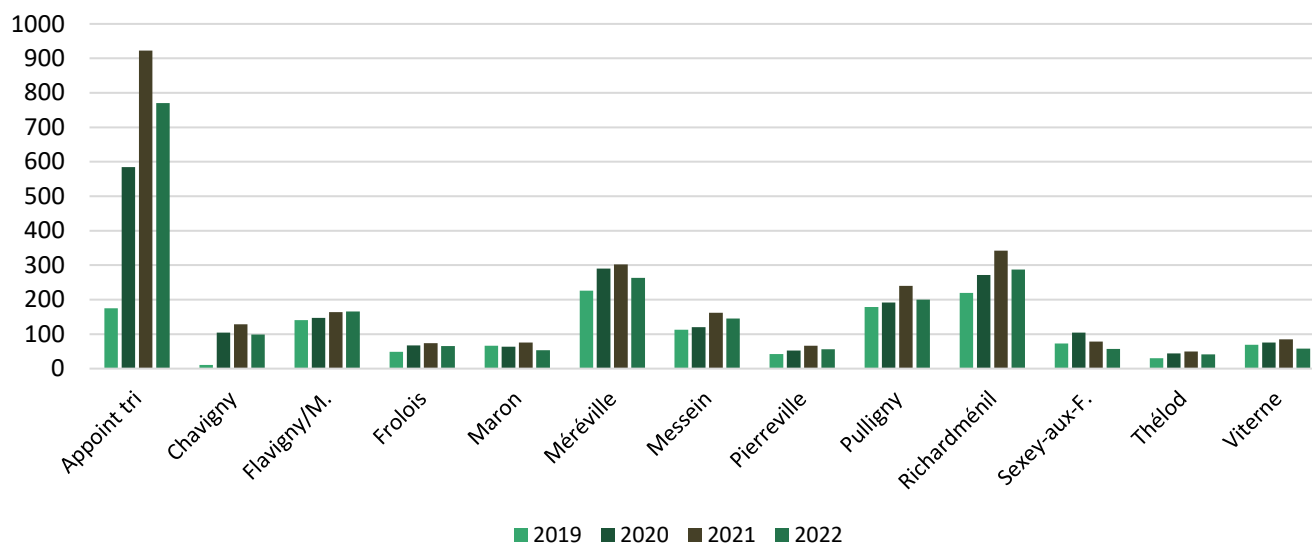
4 Déchets verts en bennes libre-service

Dans ces coûts sont inclus : les prestations des agriculteurs et autres entreprises extérieures, l'entretien et l'amortissement des matériels, la main d'œuvre.

4.1 Production de déchets verts par commune



Evolution de la production de déchets verts par communes

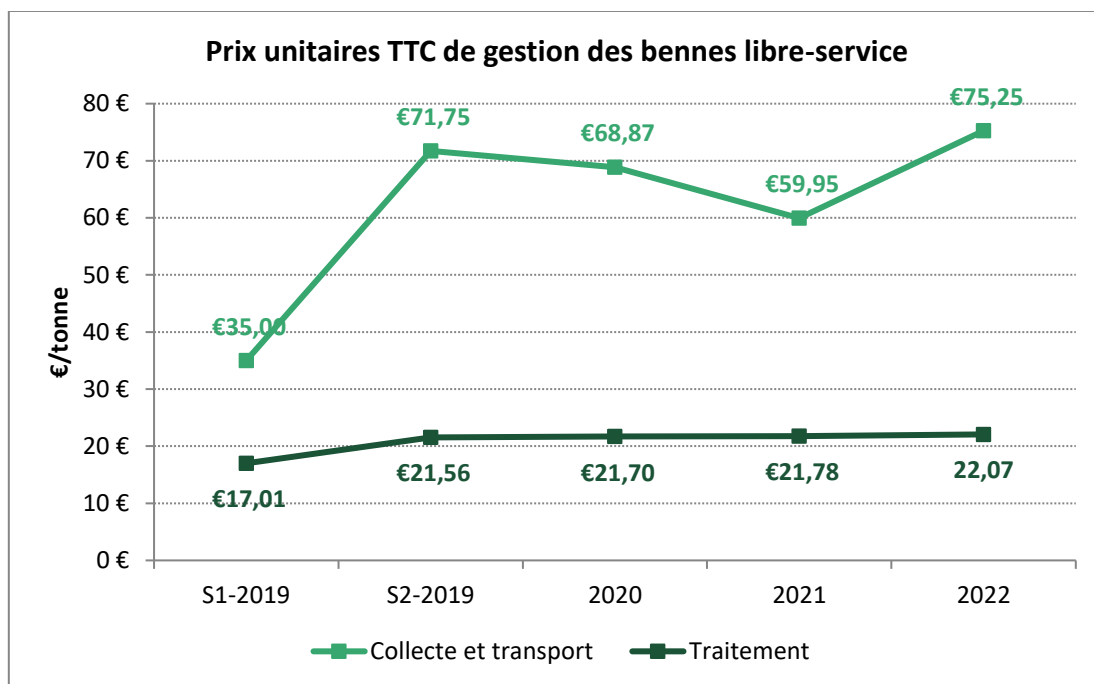


Les tonnages sur l'Appoint tri ont doublé chaque année entre 2019 et 2021. En 2019, et pour 6 mois d'exploitation, 175 tonnes avaient été collectées (soit 350 tonnes pour une année complète d'exploitation). Mais dès l'année suivante, ce sont 585 tonnes qui sont collectées sur ce site. En 2021, 922 tonnes ont été collectées avec 644 rotations de bennes, soit presque 2 bennes par jour. Une réflexion est menée pour réguler les entrées sur ce site.

Des augmentations de dépôts sur la période 2019-2021 également constatées dans les autres communes, dans des proportions plus raisonnables. D'une manière plus générale, l'évolution de ces tonnages est aussi très soumise aux conditions météorologiques.

L'année 2022 voit une baisse de la production de déchets verts sur l'ensemble des sites de collecte.

4.2 Coûts de gestion des bennes libre-service



5 Plateforme de compostage à Maizières

En 2010-2011, les communes de Maizières et Xeuilley ont voulu expérimenter la gestion des déchets verts de leurs habitants, en proximité. Un terrain a été identifié entre les 2 communes et une plateforme de compostage a été créée.

Seuls les habitants de Maizières et Xeuilley sont invités à s’y rendre. Les professionnels ne sont pas acceptés sur cette plateforme de compostage.

Le suivi du processus de compostage est assuré par COVALOM et des membres du conseil municipal.

L’acheminement des déchets verts des habitants de Xeuilley est assuré par un agriculteur de la commune, le SNC de Gravanne. Le vidage des alvéoles de dépôt et la mise en tas des déchets verts sont assurés par un agriculteur de la commune de Maizières, le GAEC de la Naux. Les opérations de retournement des andains, broyage et criblage, sont assurées par un prestataire de service : SUEZ Organiques.

COVALOM assume la prise en charge financière de l’ensemble de ces prestations.

Depuis 2020, un système de limiteur de hauteur (hauteur max. 2m) est installé à l’entrée de cette plateforme, ce qui a permis de réduire les dépôts des professionnels sur la plateforme. Une réorganisation des andains et des dépôts à l’intérieur du site a été réalisée au même moment.



6 Distribution de compost

2 fois par an sont organisées des distributions de compost à titre gracieux aux habitants, en libre-accès, sur le terrain se trouvant à proximité de la déchetterie à Messein.



Distribution de compost	Volumes restitués
2019	144 t
2020	110t
2021	±210m3 – 150t
2022	420 t

DECHETTERIE

1 Moyens techniques et humains



Bennes à quai

10 bennes à disposition des habitants
Volume de 7 à 30 m³



Collecte

En camion ampliroll, camion avec hayon ou véhicule utilitaire suivant la nature des déchets



Personnel

1,9 gardien de déchetterie
Chaque prestataire de collecte dispose du personnel nécessaire



Horaires d'ouverture

40 heures semaine (fermée les jours fériés)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h 12h		9h 12h		9h 12h	9h 12h	9h 12h
Après-midi	13h30 18h30		13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	13h30 18h30	

2 Prestations



Des contrats de prestations sont passés par COVALOM pour assurer la collecte et le traitement des déchets :

- **CITRAVAL** : location et transport des bennes à quai (bois, tout-venant, déchets verts, gravats, cartons, ferraille), tri et traitement du bois
- **CHIMIREC EST** : collecte et traitement des DDS, des huiles alimentaires et minérales
- **Alpha Recyclage** : collecte et traitement des pneus
- **ECORE** : reprise des ferrailles
- **VEOLIA** : traitement des tout-venant, tri des cartons
- **AGIL** : tri et traitement des gravats
- **SUEZ ORGANIQUES** : traitement des déchets verts

3 Eco-organismes

Des éco-organismes, agréés par l'Etat, fournissent les moyens techniques et financiers pour assurer la collecte, le tri et le traitement d'un certain nombre de flux sur la déchetterie :

Déchets	Eco-organisme	Prestataire de collecte	Tonnages		
			2020	2021	2022
DEEE		PAPREC D3E	223 t	246 t	227 t
Néons et lampes			1 t	1 t	1,2 t
DDS		VEOLIA	25 t	29 t	31 t

Déchets (suite)	Eco-organisme (suite)	Prestataire de collecte (suite)	Tonnages (suite)		
Eléments d'ameublement		VEOLIA	397 t	551 t	636 t
Piles		Ets GRANDIDIER	2,1 t	2,3 t	2,4 t
Sous-total			648,1 t	829,3 t	897,6 t

4 Déchets diffus

4.1 Production des déchets diffus

Type de déchet	2019	2020 ²	2021	2022	Exutoire
Pneus (en unités et en t)	2 473 18,7 t	2 266 17,26 t	2 398 19,5 t	2 571 18,4 t	Alpha Recyclage, recyclage
Cartouches d'impression (en t)	0,16	0,35	0,13 t	0,51 t	Collectors, recyclage
Huile moteur (en t)	14,3	10,4	12,5 t	8,3 t	Chimirec Est, recyclage
Huile alimentaire (en t)	2,75	1,84	2,39 t	2,77 t	Chimirec Est, recyclage
Batteries (en t)	4,24	4,21	8,41 t	6,8 t	Chimirec Est, recyclage
TOTAL (en t)	44,01	37,29	46,24 t	36,78 t	-

¹Ouverture de la déchetterie à Messein et fermeture de la déchetterie à Neuves-Maisons

²Mise en place du contrôle d'accès par badge ; Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19

4.2 Tarifs, coûts et recettes

Collecte et traitement pris en charge par les éco-organismes pour :

- Les cartouches d'imprimantes
- Les huiles alimentaires
- Les huiles minérales

Les pneus, catégorie VL sont pris en charge par la filière Aliapur via notre repreneur Alpha Recyclage.

Les autres catégories (pneus hors catégorie ou à déjancer) représentent un montant de 23,10 € TTC.

Les batteries ont quant à elles été revendues pour un montant total de 3 849 € TTC sur l'année 2022.

5 Production tous flux

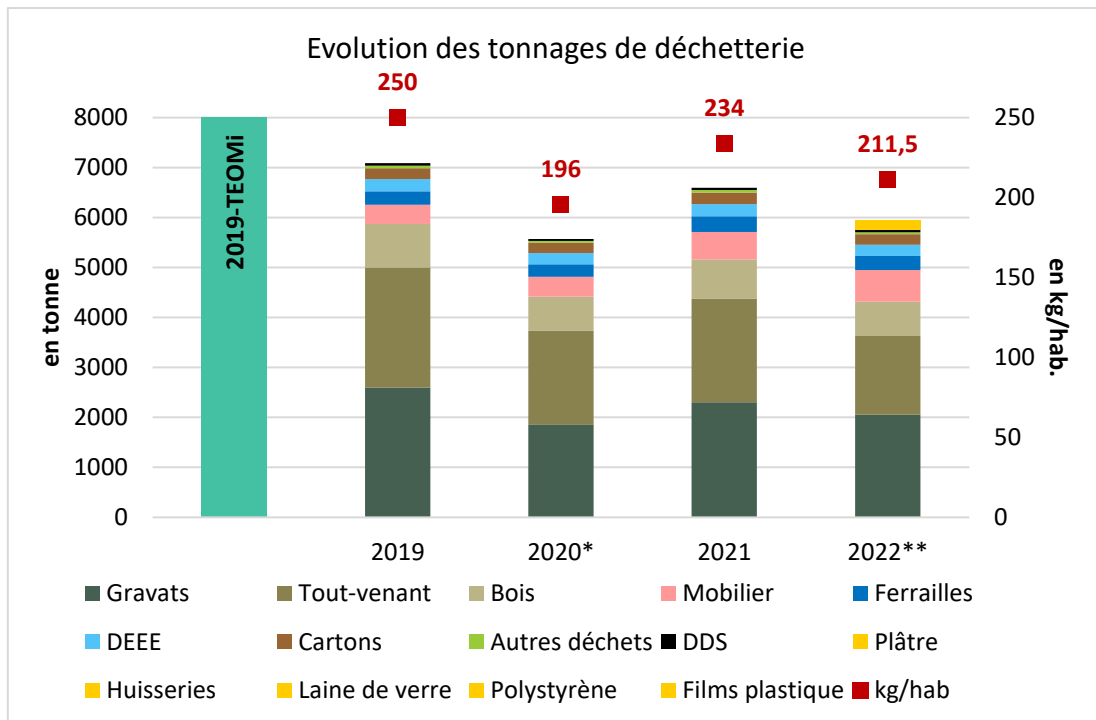
Evolution des tonnages sur la déchetterie à Messein. Les déchets verts n'apparaissent pas ici (voir chapitre DECHETS VERT §3) :

Type de déchet	2019 28 292 hab		2020 ¹ 28 266 hab		2021 28 067 hab		2022 28 147 hab	
	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.	en tonne	en kg/hab.
Polystyrène ³	-	-	-	-	-	-	9	0,3
Laine de verre ³	-	-	-	-	-	-	11	0,4
Films plastique ³	-	-	-	-	-	-	12	0,4
Autres déchets : Déchets diffus Néons et lampes Piles	47,9	1,7	40,2	1,4	49,3	1,8	40,4	1,4
Huisseries ³	-	-	-	-	-	-	42	1,5
DDS ²	52	2	40	1	46	1,5	45	1,6
Plâtre ³	-	-	-	-	-	-	130	4,6
Cartons	218	7,7	204	7	231	8	209	7
DEEE	246	8,7	223	8	246	9	227	8
Ferrailles	266	9,4	248	9	309	11	277	10
Mobilier	383	14	397	14	551	20	636	23
Bois	876	31	687	24	781	28	688	24
Tout-venant	2 397	84,7	1 869	66	2 081	74	1 577	56
Gravats	2 601	92	1 864	66	2 301	82	2 051	73
TOTAL	7 086,9	250,6	5 572,2	196,4	6 595,3	235,3	5 954,4	211,5
<i>Hors gravats</i>	<i>4 485,9</i>	<i>158,6</i>	<i>3 708,2</i>	<i>130,4</i>	<i>4 294,3</i>	<i>153,3</i>	<i>3 903,4</i>	<i>138,5</i>

¹ Mise en place du contrôle d'accès par badge ; Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

² Ces DDS comprennent les tonnages repris par l'éco-organisme et le hors-filières

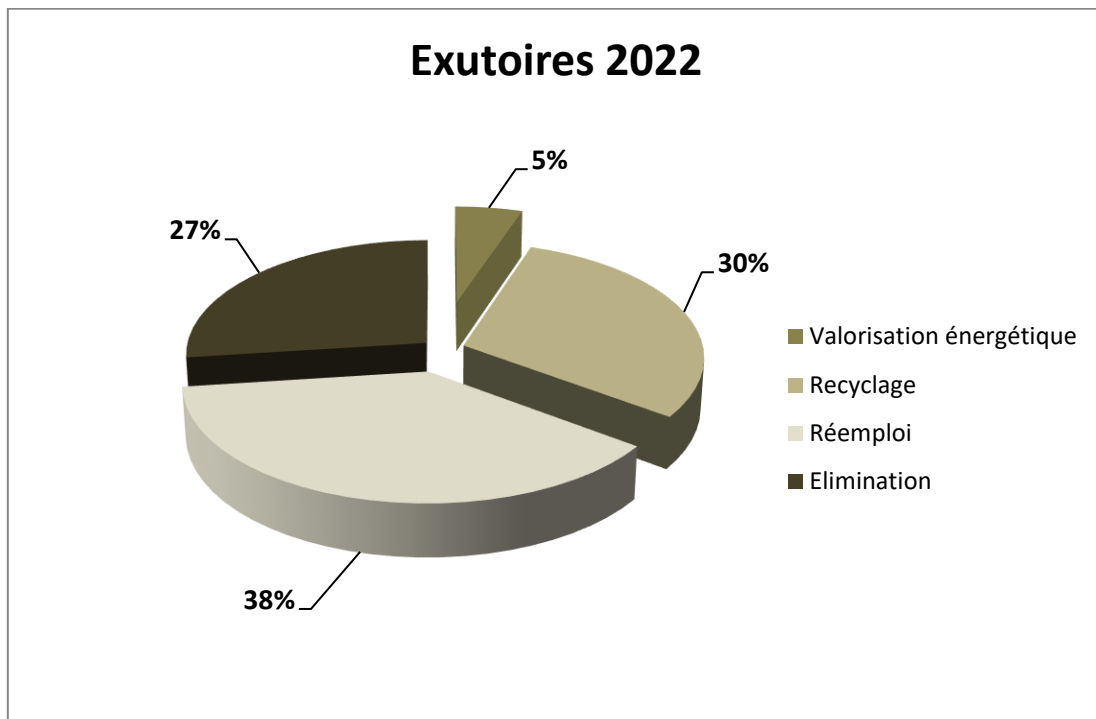
³ Ces filières ont été mises en place à partir du mois de juillet.



*Mise en place du contrôle d'accès par badge ; Fermeture de la déchetterie du 17 mars au 4 mai 2020 en raison de la pandémie de COVID-19.

**Mise en place de 5 nouvelles filières à partir de juillet : plâtre, huisseries, laine de verre, polystyrène et films plastiques.

Suivant l'exutoire final, le procédé de valorisation diffère :



6 Coûts du service

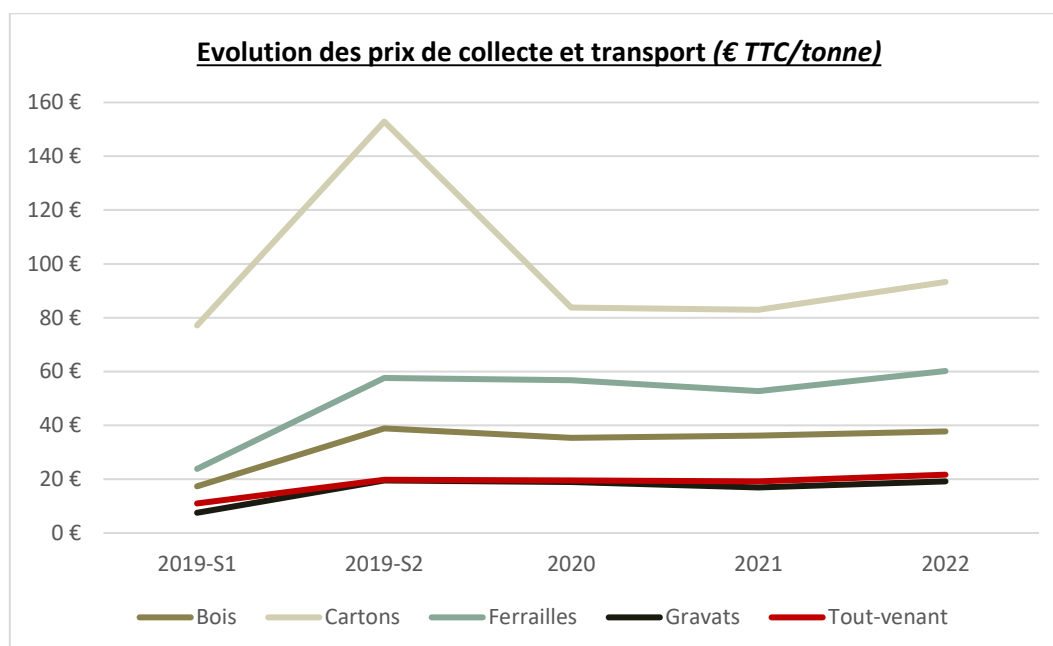
6.1 Prix unitaires de collecte et transport

Les prix de collecte et transport sont très différents d'un flux à l'autre en fonction :

- des dimensions de bennes (7, 15 ou 30 m³) choisies,
- de la distance à l'exutoire,
- du nombre de rotation de bennes évacuées durant l'année
- d'une gestion efficace des enlèvements par le personnel sur la déchetterie

Prix unitaire (€ TTC/t)	Bois	Cartons	Ferrailles	Gravats	Tout-venant	Plâtre	Huisseries	Laine de verre
2019 1^e semestre	17,34 €	77,14 €	23,82 €	7,51 €	10,98 €			
2019 2^e semestre*	38,87 €	152,90 €	57,61 €	19,51 €	19,79 €			
2020	35,30 €	83,72 €	56,78 €	18,90 €	19,57 €			
2021	36,22 €	82,97 €	52,73 €	16,95 €	19,95 €			
2022	37,77 €	93,25 €	60,19 €	19,13 €	21,67 €	23,24 €	106,72 €	288,37 €

Depuis la loi de finances 2021, les prestations de collecte et transport des matériaux recyclables sont éligibles au taux réduit de 5,5%. Un taux de TVA de 10% est appliqué sur le tout-venant.



Les évolutions de prix sur l'année 2022 s'expliquent :

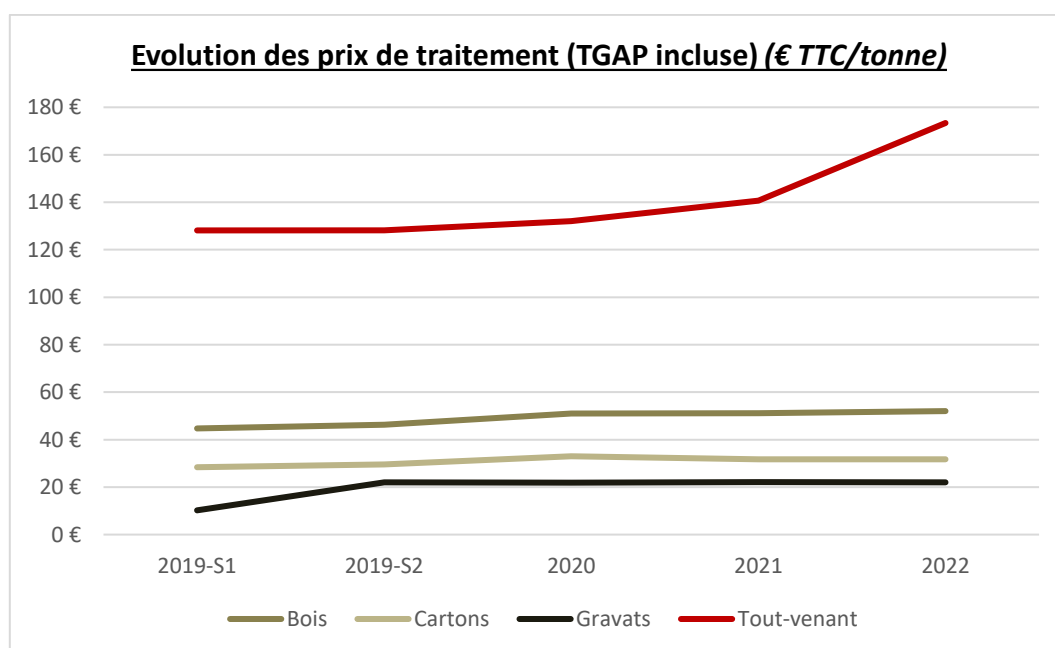
- lorsqu'elles sont à la hausse, par l'application des formules de révisions de prix prévues au marché
- lorsqu'elles sont à la baisse, par une meilleure optimisation en matière de remplissage des bennes

6.2 Prix unitaires de traitement

Sauf précision, l'ensemble du tout-venant en provenance de la déchetterie à Messein est incinéré. Aucun traitement n'est appliqué sur la ferraille, c'est pourquoi ce flux n'apparaît plus ici.

Prix unitaire (€ TTC/t)	Bois	Cartons	Gravats	Tout-venant	Plâtre	Huisseries	Laine de verre
2019 1^e semestre	44,72 €	28,38 €	10,22 €	128,19 € Dont 3,30 € de TGAP			
2019 2^e semestre*	46,23 €	29,51 €	22,00 €**	128,17 € (Dont 3,30 €)			
2020	51,05 €	33,00 €	21,92 €	132,00 € (Dont 3,30 €)			
2021	51,11 €	31,65 €	22,11 €	140,73 € (Dont 8,80 €)			
2022	52,02 €	31,65 €	22,01 €	173,38 € (Dont 19,36 €)	109,93 €	94,95 €	142,43 €

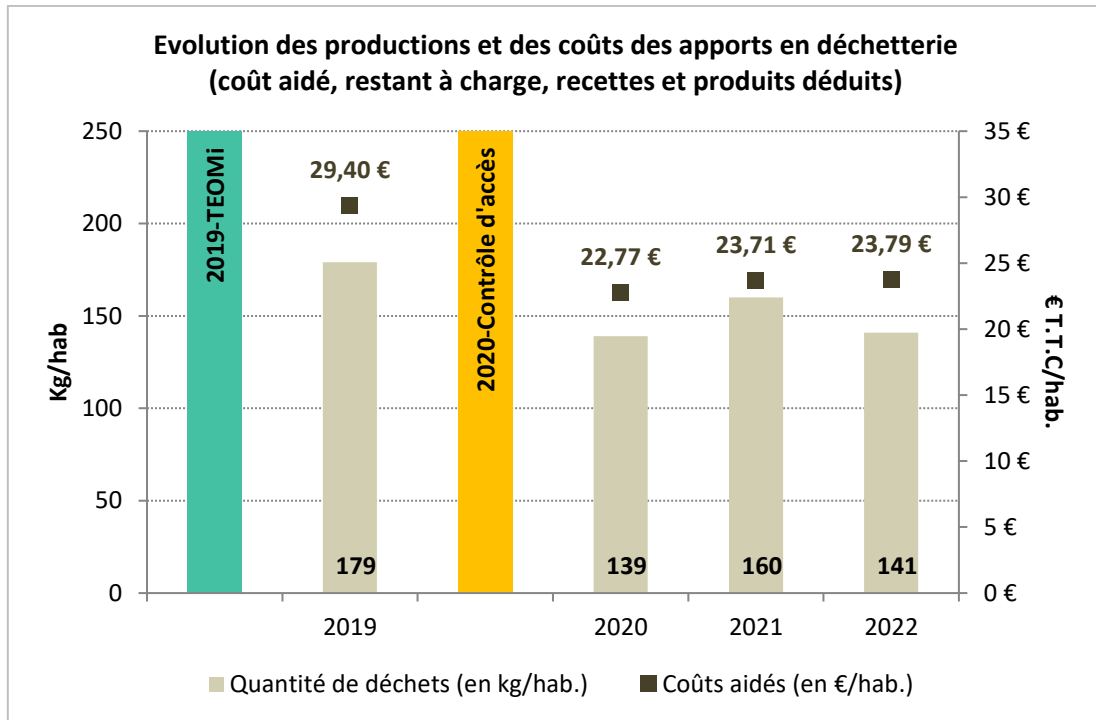
Depuis la loi de finances 2021, les prestations de traitement des matériaux recyclables sont éligibles au taux réduit de 5,5%. Un taux de TVA de 10% est appliqué sur le traitement du tout-venant.



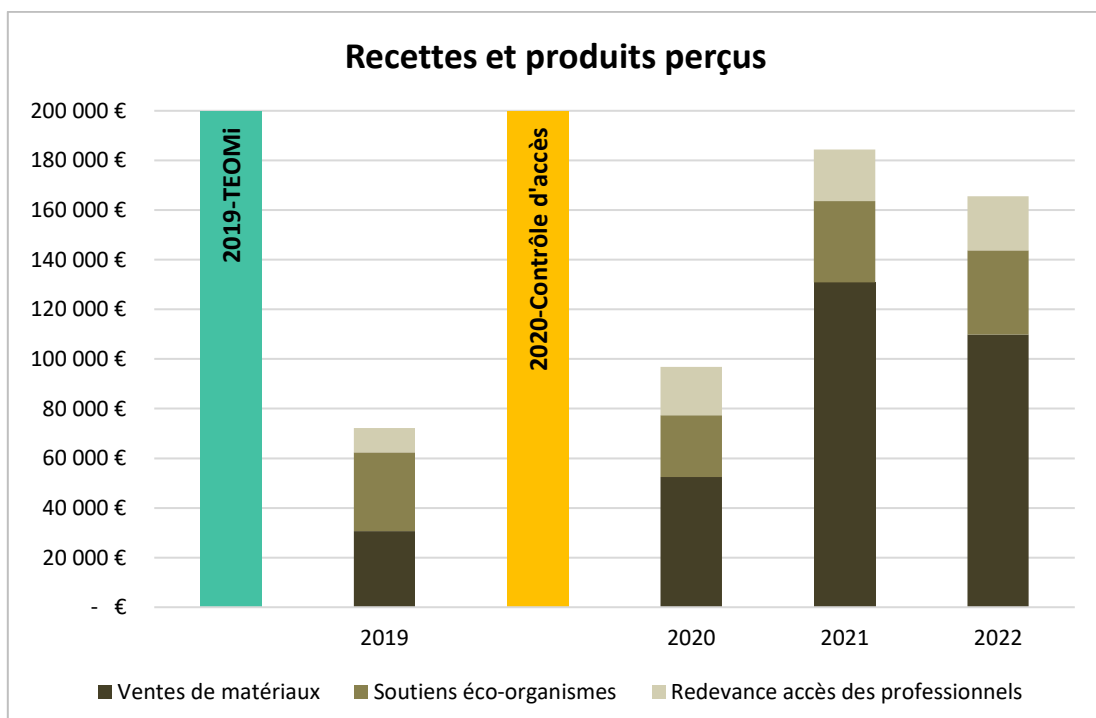
6.3 Dépenses et recettes

Le graphique suivant montre les tonnages des dépôts sur la déchetterie du territoire, **hors gravats mais déchets verts compris**.

Le coût technique indiqué sur le graphique suivant comprend les coûts de collecte, transport, traitement et gardiennage. Le coût aidé tient compte de la participation des entreprises.



Le coût aidé est resté stable, dans un contexte de baisse des prix de rachats à la tonne. C'est notamment grâce à la baisse des tonnages sur la déchetterie que le coût aidé ne se retrouve à un niveau plus élevé.



COLLECTE DES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1 Collecte en porte-à-porte

Les artisans, commerçants et entreprises qui le demandent peuvent être collectés par le service de la COVALOM, dans la mesure où il s'agit de déchets assimilés aux ordures ménagères, ne nécessitant pas de sujétions techniques particulières.

Depuis 2007, l'assujettissement des artisans, commerçants, entreprises, associations et administrations à la Redevance Spéciale (RS), a été mise en œuvre selon les termes suivants :

- les 660 premiers litres de déchets produits par semaine sont gratuits car couverts par la TEOM ;
- au-delà de 660 litres la formule suivante est appliquée :

[Volume des bacs mis à disposition x prix au litre x nombre de collecte par an] ;

- le montant de TEOM est déduit du montant calculé précédemment. Le cas échéant, si la TEOM est supérieure au montant calculé du coût du service, alors l'assujetti n'est pas redevable de la RS.

En 2022, la redevance spéciale a recouvert un montant total de 129 684 €.

2 Accès en déchetterie

L'accès en déchetterie pour les professionnels est autorisé moyennant une contribution financière :

- Cartons : 13,20 €/passage
- Déchets verts : 25,92 €/passage
- Bois : 28,44 €/passage
- Gravats : 37,44 €/passage
- Tout-venant : 54,72 €/passage

Les tarifs ont été réévalués en 2020, suite à la mise en place du contrôle d'accès. Il est désormais appliqué un forfait pour chaque passage, en fonction de la matière apportée.

La facturation est déclenchée par le gardien qui dispose d'un PDA (terminal informatique de poche) : il scanne la carte professionnelle, valide le matériau apporté ainsi que le nom de la personne déposante. La facturation est assurée par COVALOM, tous les trimestres, à l'aide du même logiciel que celui qui gère la TEOMi.

Les déchets dangereux et spéciaux des professionnels, ainsi que les apports supérieurs à 3 m³ ne sont pas admis en déchetterie. Pour ceux-ci les professionnels sont invités à consulter les entreprises de services habilitées à réaliser ces prestations.

Accès des professionnels en déchetterie			
Sans système de contrôle d'accès		Avec système de contrôle d'accès	
2015	4 816 €	2020	19 469 €
2017	5 611 €	2021	20 844 €
2019	10 090 €	2022	21 774 €

DEUXIEME PARTIE : PREVENTION / PROJETS

1 Le plan local de prévention déchets : Bilan année 3

Le plan local de prévention (PLP) a été renouvelé en 2021, et couvrira la période 2021-2027.

En 2022, c'est 52 animations qui ont été menées par la chargée de prévention de Moselle et Madon, Edith FAVENNEC, puis Claire MALARY qui l'a remplacé à partir de juillet :

Thématique	Actions
Biodéchets	Développement et suivi de sites de compostage partagé Formation de guides composteur et animation du réseau Formation de jardinier au naturel et animation du réseau Ateliers SOS compost Promotion du compostage dans toutes les animations Visite de sites de compostage partagé Atelier zéro gaspi
Prévention	Ramassage de déchets en partenariat avec une association Test de zone de gratuité Test de couches lavables à destination de crèches ou de familles Repair café Conférence de presse Ciné-débat
Communication	Rédaction de la Lettre de la Prévention (mensuelle) Participation à des stands sur les marchés de producteurs locaux Animation « Jeudis en déchetterie » Sensibilisation des équipes de mairies, écoles Animation sur les bases de loisirs
Autre	Festivélo'MM à destination des scolaires

Les actions principales visées par le PLP ont été de :

- **Pérenniser la Lettre de la Prévention des déchets** : cette newsletter est envoyée à 4 000 abonnés, chaque mois. Elle reprend des articles d'actualités du service, des communes, des associations du territoire (atelier, animation, conférence), mais aussi des rappels de consignes de tri ou de point réglementaire.
- **Accompagner les projets de sites de compostage partagés pour les collectifs** : 2 points de compostage partagé ont vu le jour durant cette année. Les communes ayant accueillies ces sites sont : Pont Saint Vincent et Chaligny.
- **Continuer les formations de guides composteurs** : en lien avec l'animateur Biodéchets de COVALOM, c'est 21 guides composteurs et jardin au naturel qui ont été formés cette année. Ils assurent le lien entre le service des déchets ménagers de la communauté de communes auprès des habitants. Leur présence est désormais sollicitée sur différentes animations. Des ateliers SOS compost ont également été créés pour accompagner les habitants ayant des problèmes au démarrage de leur composteur individuel ou de gestion de leur composteur. Ils peuvent également accompagner la mise en place d'un site de compostage partagé.
- **Intégrer 2 nouveaux Ambassadeurs de la prévention et du tri** à l'équipe actuelle

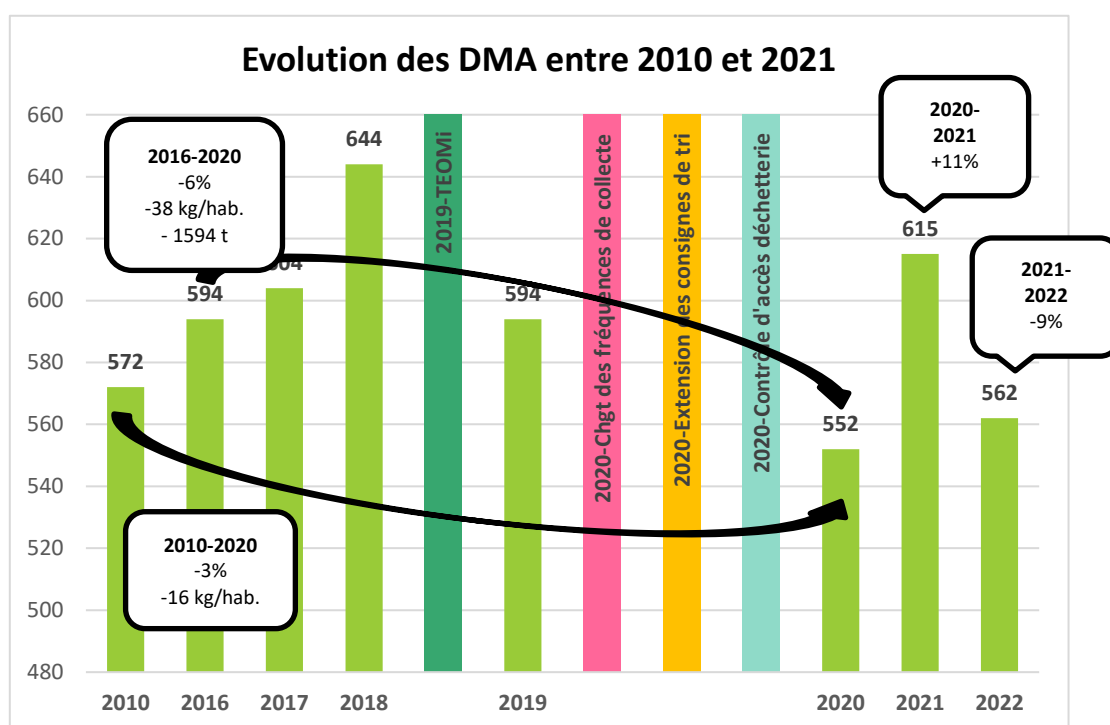
Toutes ces actions ont été menées par la chargée de prévention de la collectivité, en lien avec les Ambassadeurs du tri, et les techniciens de COVALOM ou des collectivités.

Elles ont permis de pérenniser les partenariats mis en place avec les acteurs du territoire.

43 composteurs ont été commandés à l'association l'Atelier du Savoir-Fer.

Le projet de ressourcerie a été ouvert avec la mise en place d'un test grandeur nature : mise en place d'un local de stockage provisoire sur la déchetterie à Messein, enregistrement et pesée de tous les objets entrant dans cette structure, suivi des objets sortants. Ce test a été réalisé avec les ambassadeurs de la prévention et du tri de COVALOM, ainsi qu'avec le concours des gardiens de déchetterie et leur responsable. L'expérimentation sur ces quelques semaines permettra de définir les contours du projet de demain.

L'évolution du tonnage des déchets ménagers et assimilés est repassée bien au-dessus de la production de référence de 2010. L'objectif ambitieux de réduire de 10 % n'a donc pas été atteint, même si la mise en place de la tarification incitative, des extensions de consignes de tri et d'un contrôle d'accès en déchetterie semblent inverser la tendance de production ces dernières années.



Pour 2023, les actions principales prévues seront les suivantes :

- Multiplier les sites de compostage partagé
- Permettre une seconde vie des objets en déchetterie
- Développer l'utilisation des couches lavables
- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration
- Maintenir la lettre de la prévention
- Maintenir les ateliers SOS Compost
- Améliorer l'éco-exemplarité dans les bâtiments et auprès des agents communautaires

2 Appel à projet GEBIODEC ADEME Grand Est

La CCMM et la CC du Pays de Colombey et du sud toulousain, par le biais de leur service mutualisé de gestion et traitement des déchets ménagers COVALOM, ont entamé en 2022 la troisième année du programme de prévention et de gestion des biodéchets (GEBIODEC) financé par l'ADEME.

Les thématiques de l'appel à projet sont les suivantes :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Gestion de proximité des biodéchets
- Evitement des déchets verts

Cette troisième année a permis de faire la promotion du compostage partagé auprès des communes et de commencer le développement des premiers sites dans les villages : Favières, Colombey-les-Belles et Mont l'Étroit.

Deux sessions de formation de guides composteur et de jardiniers au naturel ont eu lieu. Ces formations durent 3 jours et pour avoir une bonne illustration des sujets abordés, les lieux de formations sont choisis sur les 2 territoires, indépendamment des lieux d'origine des stagiaires. Cela permet une meilleure mixité des profils et des pratiques, mais aussi un brassage au sein même du réseau.

Le coût de ce projet s'élève à 61 000 € pour l'année 2022. Ce montant inclut les dépenses d'investissement, de fonctionnement et le salaire de l'animateur gestion et prévention des biodéchets.

3 Pôle Prévention et Tri

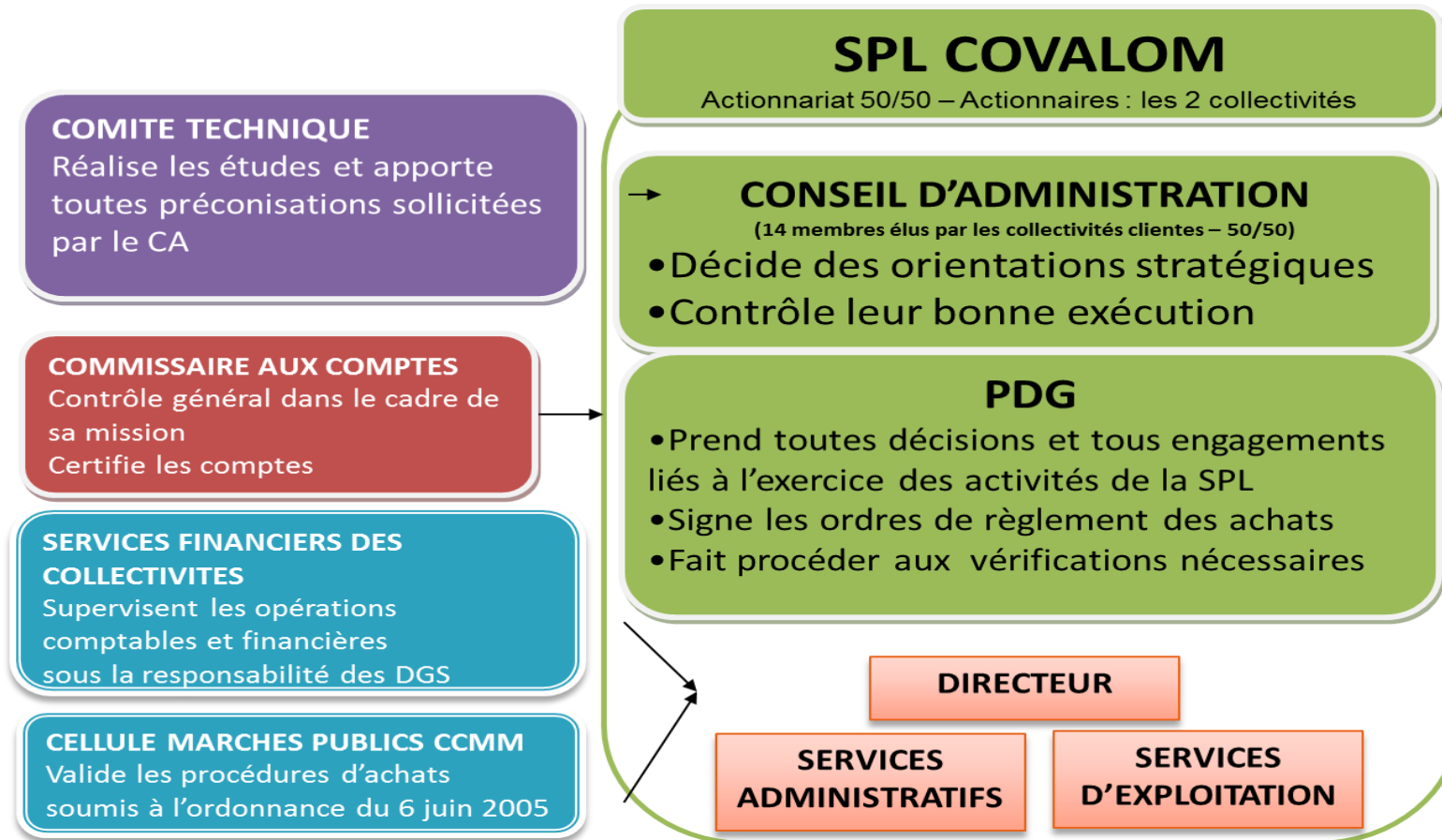
L'année 2022 a vu le départ de Perrine BERLOT en mai et l'arrivée de Julie POUGET en août. Ils sont encadrés par Barbara FREMIOT, technicienne en charge des éco-organismes.

Le choix a été fait de proposer des **animations scolaires** thématiques sur le recyclage des papiers à partir de septembre. Ces animations sont conditionnées à une première intervention autour des matières et des règles de tri des emballages recyclables destinés au sac jaune. Les interventions ont eu lieu dans une dizaine de classes, maternelles et primaires de tous niveaux.

En parallèle des animations ont été pérennisées sur les **marché de producteurs**. En tout ce sont 5 interventions qui ont eu lieu dans ce cadre. A chaque fois les ambassadeurs essaient de rendre attractifs leur stand avec un sujet en particulier. Cela peut être un sujet d'actualité (Noël ou Octobre rose) ou un sujet propre au service (compostage et tri des biodéchets). A chaque fois les habitants se prêtent au jeu et viennent discuter avec les ambassadeurs.

ANNEXES

SCHEMA DE GOUVERNANCE DE LA GESTION MUTUALISEE DU SERVICE COVALOM



ORGANIGRAMME DU SERVICE COVALOM



COVALOM

Activités externalisées

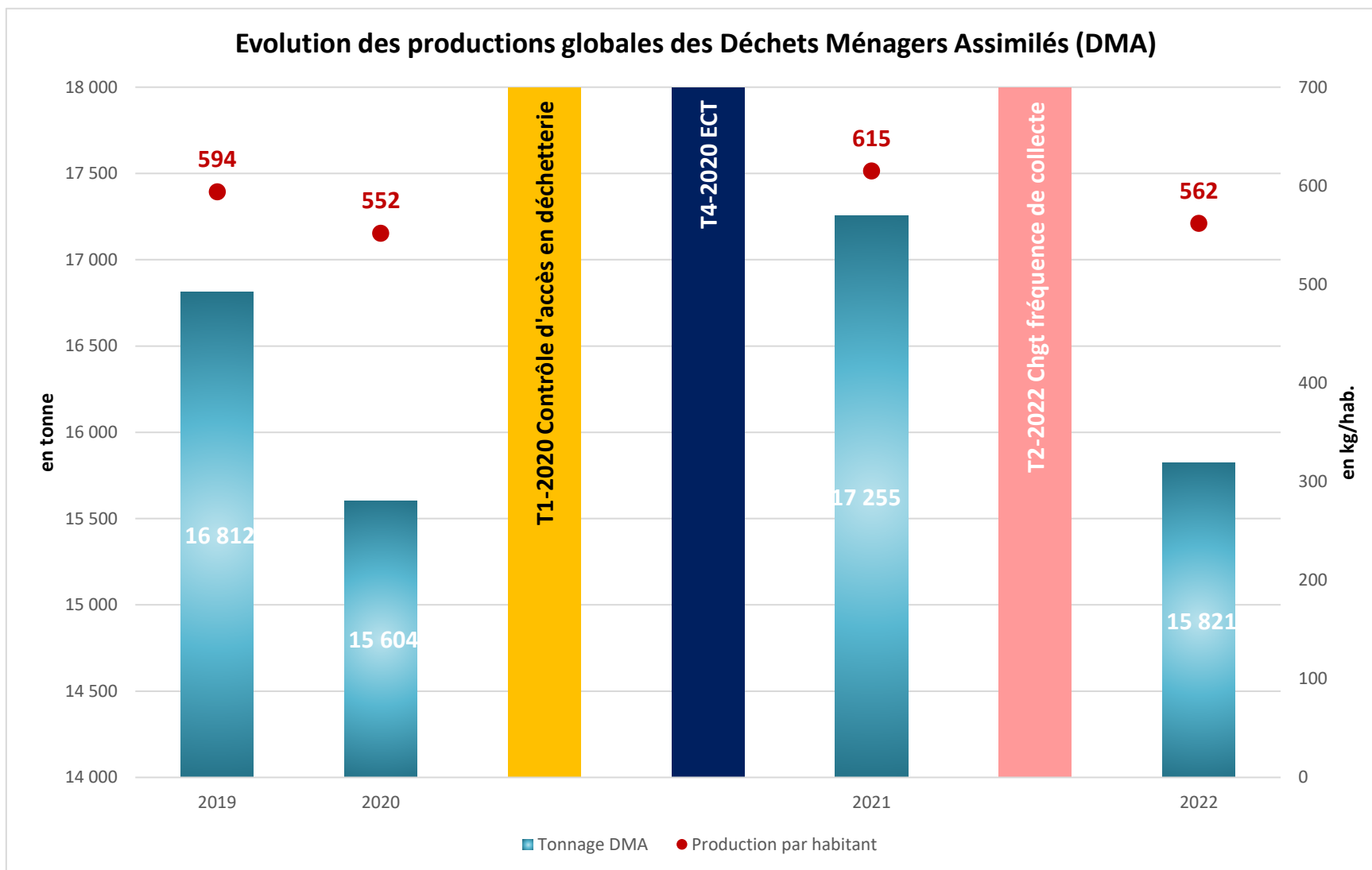
Salariés COVALOM

Salariés COVALOM

Effectifs au 1er septembre 2022 = 31

Sur la partie prévention/communication, le service est épaulé par **Claire MALARY**, Chargée de mission Prévention des déchets.

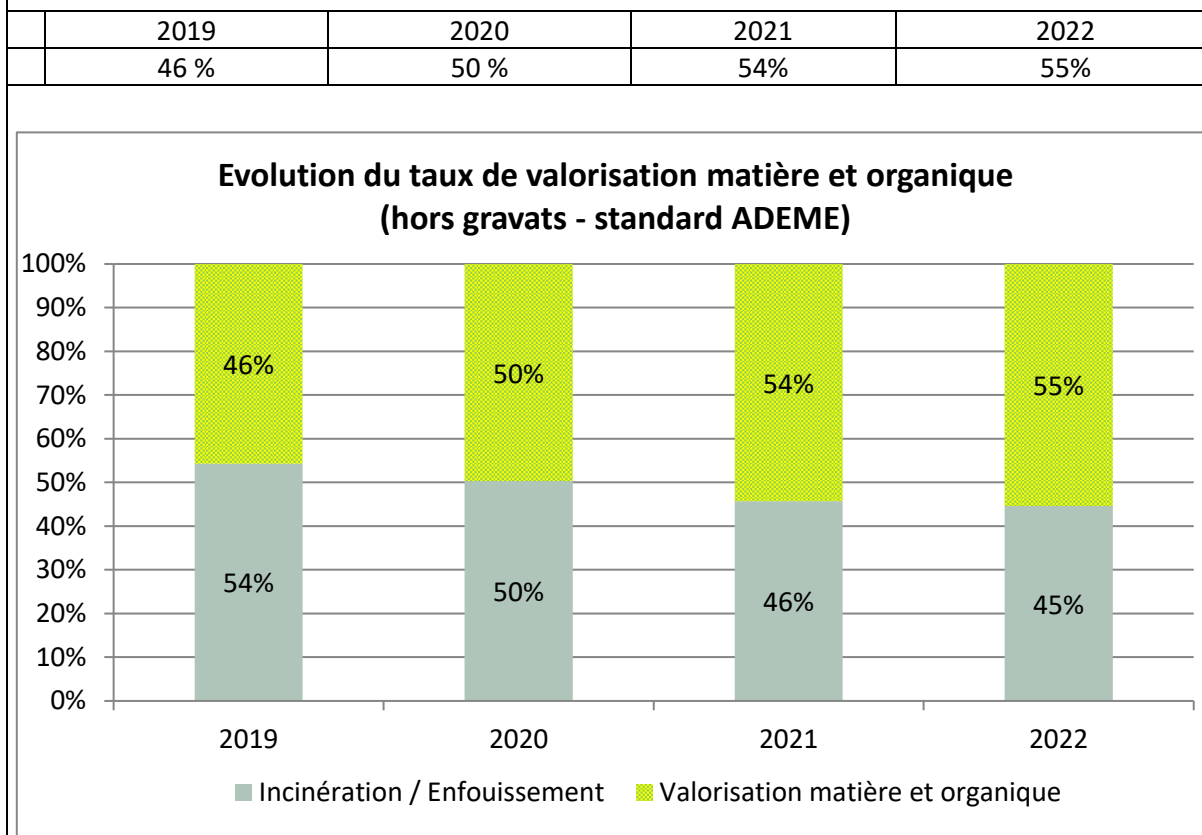
EVOLUTION DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES



EVOLUTION DES TAUX DE VALORISATION MATIERE ET ORGANIQUE

Définition : la valorisation comprend le recyclage et le réemploi (valorisation matière), le compostage, la méthanisation et l'épandage (valorisation organique). Les autres modes de traitement sont l'incinération avec ou sans valorisation énergétique et la mise en décharge.

Taux de valorisation (hors gravats) – CC Moselle et Madon



Une part importante de nos déchets peut être recyclée et valorisée pour en faire de nouveau une ressource. **Le plan national déchets 2009-2012 lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement prévoyait d'orienter 35 % des déchets ménagers et assimilés en 2012 vers les filières de valorisation et de 45% en 2015.**

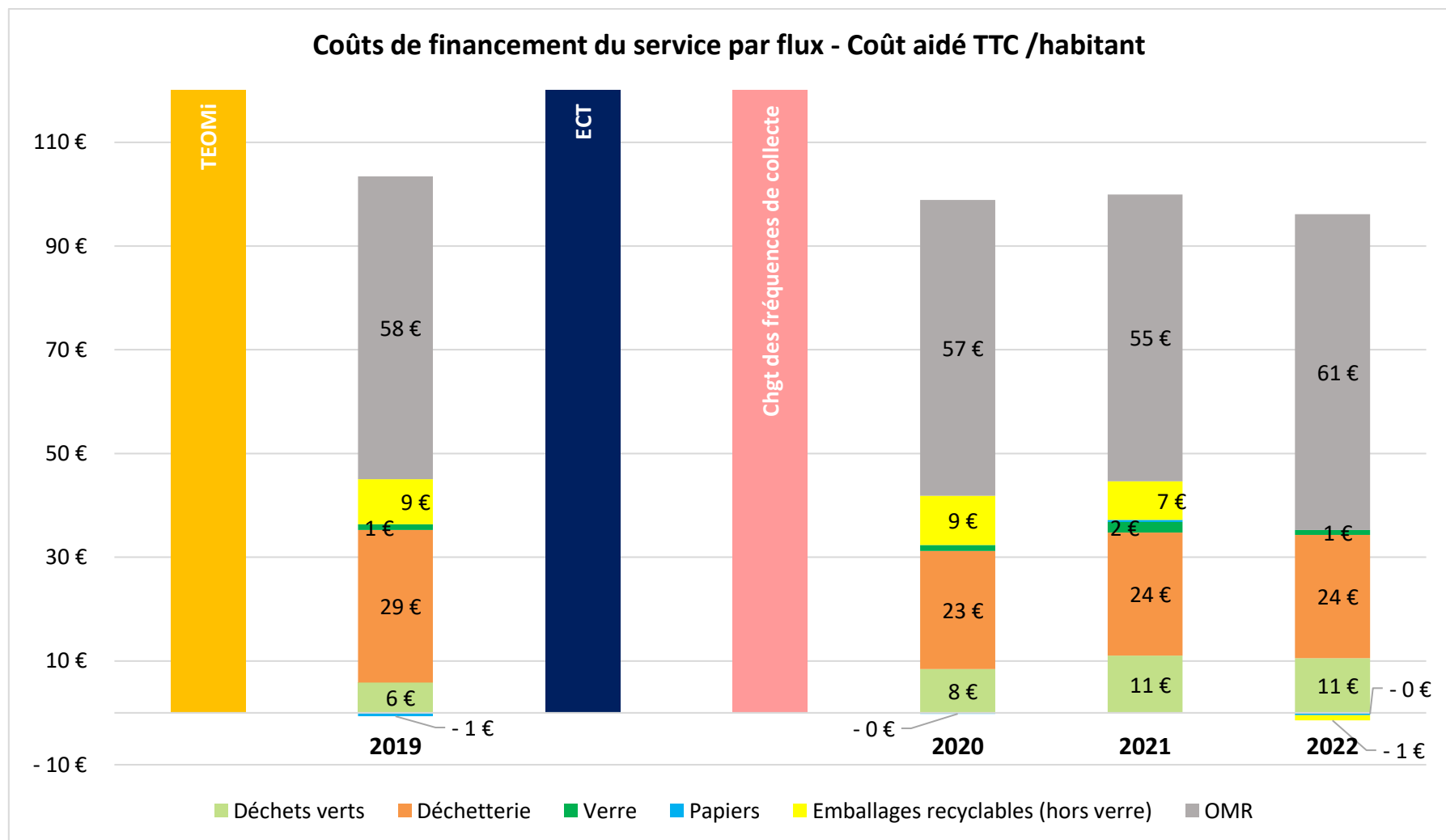
Le plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux, fixait pour objectif un taux de 55% pour 2020, et 65 % d'ici à 2025. Ces objectifs ambitieux sont en cohérence avec les directives européennes et la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Sur le territoire de Moselle et Madon, les tonnages d'OMR sont incinérés, le tout-venant est enfoui, avec une récupération de l'énergie. Si la trajectoire des dernières années, par rapport au cadre réglementaire, est bien orientée, les objectifs ne sont pas à l'heure actuelle atteints.

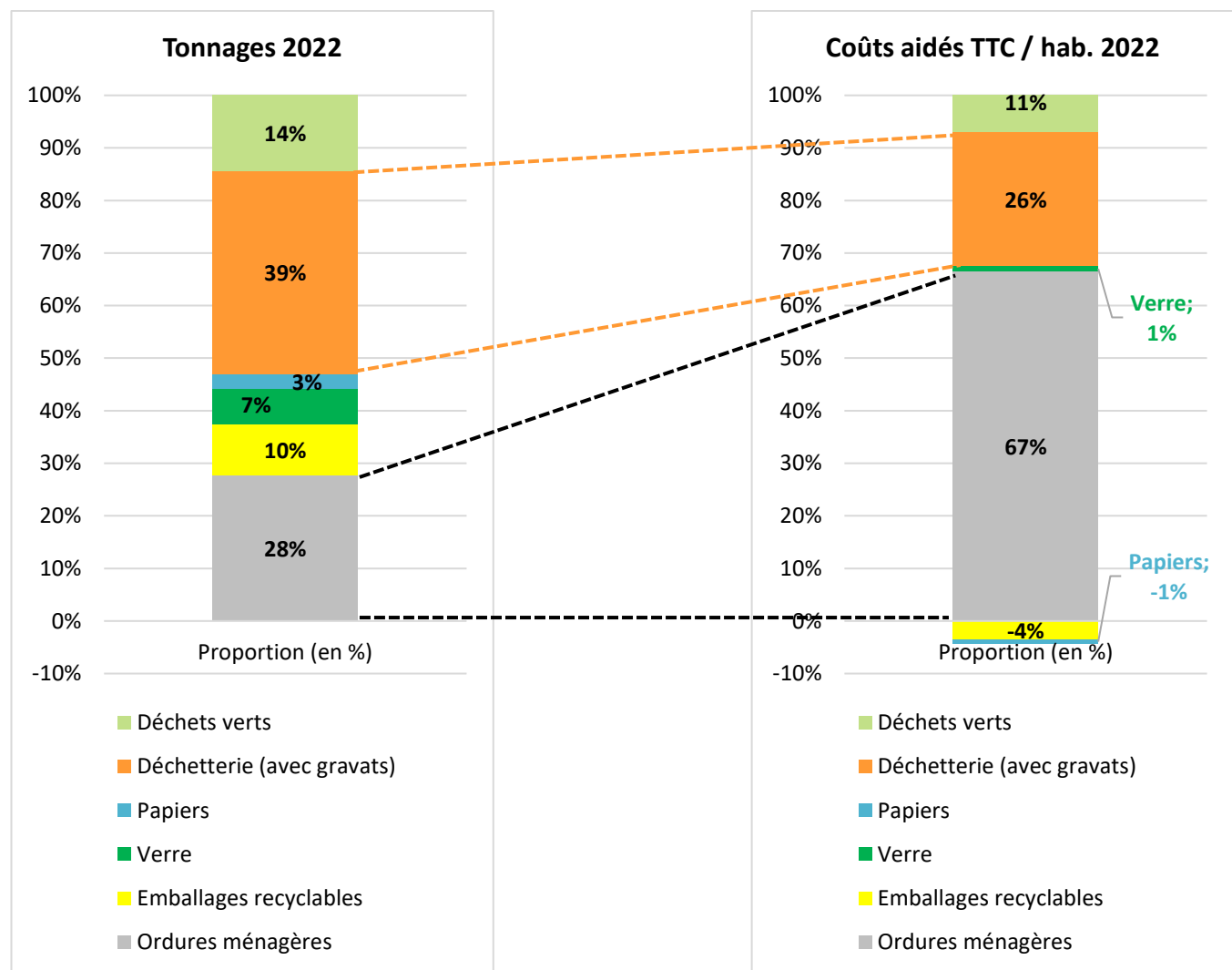
Tous les autres flux (verre, emballages, papiers, textiles, déchets verts, autres flux de déchetterie) sont valorisés soit en réemploi, en recyclage ou en compostage.

EVOLUTION DES COÛTS DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les coûts de financement du service sont ici présentés annuellement et découpés par flux. Ils reprennent les coûts aidés TTC issus de la matrice des coûts.

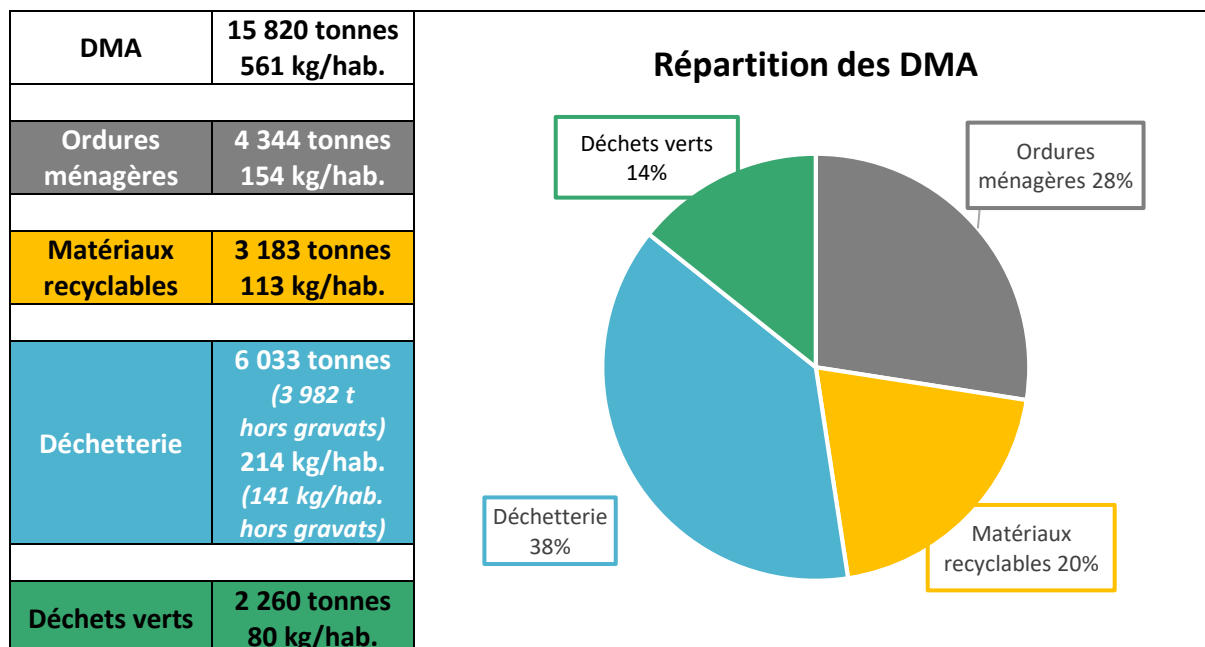


COMPARATIF EN PROPORTION DES COÛTS ET TONNAGES PAR TYPE DE DECHET



SYNTHESE 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON 19 communes – 28 147 habitants



Evénements marquants

- ★ Mise en œuvre du plan d'actions de l'appel à projet GEBIODEC Année #3
- ★ Développement des animations de sensibilisation
- ★ Déploiement des objectifs du nouveau PLPDMA
- ★ Poursuite des augmentations des taux de TGAP
- ★ Installation des premiers sites de compostage partagé
- ★ Renouvellement des marchés de collecte et traitement
- ★ Action de réduction du gaspillage alimentaire dans une restauration collective
- ★ Edition d'un règlement d'utilisation de la déchetterie
- ★ Mise en place de 5 nouvelles filières en déchetterie

Evénements à venir

- ★ Pérennisation des actions d'animation liées aux biodéchets
- ★ Mise en place de nouveaux outils de communication à destination des habitants
- ★ Journées Portes Ouvertes 10 ans COVALOM
- ★ Création d'un quai de transfert pour les emballages recyclables à Messein
- ★ Création d'une plateforme de compostage gérée par COVALOM

